

#	Objet voir légende feuille 1	Responsable	# PIÉA	Responsabilité	Sources de données	Résultats	Jugement du comité	Cote	Éléments de réflexion du comité	Texte PIEA	Plan suivi
1	ÉVALSOM	5.2 Ens.	5.2.1	Contribuer aux travaux du département relatifs à l'évaluation des apprentissages.	Plans de travail et bilans annuels des départements et programmes 2013-2014 et 2014-2015	Il y a des traces dans les plans de travail et les bilans annuels des départements (par exemple travail sur les plans cadres, comités de discussion entre enseignants qui donnent le même cours, comités de superviseurs de stages)	Responsabilité assumée et à poursuivre	B			
2	ÉVALSOM_FCSI	5.2 Ens.	5.2.1	Contribuer aux travaux du département relatifs à l'évaluation des apprentissages.	Entrevue de groupe CP FCSI	Il y a des échanges entre les profs d'une même AEC (stratégies pédagogiques, activités d'évaluations). Ce genre d'échanges se produisent aussi lors d'activités organisées par la FCSI pour les enseignants (genre 5 à 7).		SO	Modifier le texte de la PIÉA pour refléter la réalité de la FCSI	X	
3	PDC	5.2 Ens.	5.2.2	Préparer un plan de cours conforme pour chacun des cours dont il est responsable.	Dépôt à la DÉ des plans de cours Analyse des plans de cours	La grande majorité des enseignants préparent leurs pdc en utilisant la grille qui leur permet d'autoévaluer leur conformité à la PIÉA, aux RDÉA et au plan-cadre. Selon les résultats de l'analyse de 231 pdc et efc des sessions A12, H13, A13 et H14, (Échantillon 1) et de 83 pdc et efc des sessions H15 et A15 (échantillon 2), il reste encore du travail à faire à tous les paliers pour arriver à ce que 100 % des plans de cours soient conformes en tous points. Par exemple, les résultats de l'analyse montrent que : Échantillon 1 : Q. 27 Compétences et leurs éléments conformes au pcc (si existe) : 68,6% Q. 43 Critères d'évaluation : présents 65,8 %, conformes 55% Q. 55 RDÉA : présentes 79,2 %, conformes aux RDÉA approuvées, 54,5% Q. 62 Conformité du pdc au plan cadre (si existe) : 51,4 % Q. 67 Pondération de l'EFC décrite au pdc respecte PIEA: 90 % Échantillon 2 : Q. 26 Compétences et leurs éléments conformes au pcc (si existe) : 88,1% Q. 43 Critères d'évaluation : présents 74,7 %, conformes 60, 2% Q. 55 RDÉA : présentes 97,6 %, conformes aux RDÉA approuvées, 56,6% Q. 60 Conformité du pdc au plan cadre (si existe) : 54,2 % Q. 67 Pondération de l'EFC décrite au pdc respecte PIEA : 89,2%	La responsabilité de préparer un plan de cours est assumée par les enseignants. Bien qu'il y ait une progression sur certains aspects, il reste du travail à faire quant à la conformité	C	À améliorer : a) Suivi des remises de pdc et grilles par DÉ et b) suivi des plans de cours analysés. Revoir les contenus essentiels PIEA 6.2.3	X	X
4	PDC-FCSI	5.2 Ens.	5.2.2	Préparer un plan de cours conforme pour chacun des cours dont il est responsable.	Sondage aux enseignants -FCSI Entrevue de groupe des CP FCSI et rencontres avec JM	Q. 5 Profs : Sur quel document vous basez-vous pour préparer votre plan de cours ? Sur les 17 répondants, 13 (les 3/4) mentionnent qu'ils se basent sur le plan-cadre, 2 sur un plan de cours existant. Avant le début des cours, tous les pdc sont vus et commentés par le cp responsable du soutien à l'enseignement qui s'assure du respect de la PIEA et des RDEA ainsi que de la correspondance entre le pdc et le pcc par rapport aux compétences et aux éléments de compétences. La grille et le gabarit de pdc (adaptés pour la FCSI) sont aussi utilisés.	Responsabilité des enseignants de la FCSI assumée, mais on ne peut pas vraiment démontrer que les pdc sont conformes puisque l'échantillon analysé à chaque session par la DÉ ne comprend pas systématiquement les pdc de la FCSI. Assumée, puisque le 3/4 des répondants disent se baser sur le PCC concerné. Toutefois, on ne peut juger de leur conformité étant donnée l'absence de vérification.		Approuver le gabarit		
5	PDC	5.2 Ens.	5.2.2 a)	Évaluer, à chaque session, son plan de cours à l'aide des instruments fournis par la Direction des études.	Voir 5.3.5 (b) Grille d'autoévaluation et de validation (partie remplie par le prof)	Les instruments fournis sont : la grille d'autoévaluation et de validation, le Guide de rédaction d'un plan de cours, un Gabarit de plan de cours. L'utilisation de la grille est obligatoire, le Guide et le Gabarit sont optionnels. La grande majorité des enseignants remplissent maintenant la grille, cependant à chaque session, il y a une dizaine d'enseignants qui ne le font pas.	La responsabilité est exercée	A	le suivi de la DÉ auprès des enseignants qui ne le font pas est à améliorer		
6	PDC-FCSI	5.2 Ens.	5.2.2 a)	Évaluer, à chaque session, son plan de cours à l'aide des instruments fournis par la Direction des études.	Sondage aux enseignants -FCSI Entrevue de groupe des CP FCSI et rencontres avec JM	Q. 6 Profs : Répondez-vous à la grille d'autoévaluation et de validation du plan de cours ? 7 profs/ 17 oui (moins de la moitié); 8 profs/ 17 non; 2 profs/ 17 Autre Q. 8 : Si vous avez répondu «oui» à la question précédente, à qui remettez-vous cette grille ? La grille est remise à un CP (8 répondants).	Responsabilité assumée minimalement	D			
7	PDC	5.2 Ens.	5.2.2 b)	Transmettre au coordonnateur, à la première semaine de cours, sous forme électronique, son plan de cours et l'instrument d'autoévaluation, fourni par la Direction des études, dûment rempli.	Questionnaire aux coordos	Q.29 COORDOS : La première semaine de cours, recevez-vous, sous forme électronique, les plans de cours et les grilles d'autoévaluation dûment remplis par les enseignants ? 9 coordos /31 (29 %) ont répondu oui ;17 coordos/ 31 (54,8 %) ont répondu plutôt oui. Ces deux catégories font 83,8 %. 5 coordos (16,1%) ont répondu plutôt non.	Les responsabilités sont exercées par les coordos et par les profs	B			
8	PDC-FCSI	5.2 Ens.	5.2.2 b)	Transmettre au coordonnateur, à la première semaine de cours, sous forme électronique, son plan de cours et l'instrument d'autoévaluation, fourni par la Direction des études, dûment rempli.	Sondage aux enseignants -FCSI Entrevue de groupe des CP FCSI et rencontres avec JM	Q. 8 : 8 profs / 17 ont répondu remettre la grille d'autoévaluation et de validation du plan de cours à un CP de la FCSI. Selon les entrevues réalisées avec les CP de la FCSI, dans le cas des cours crédités donnés à la formation continue, le pdc et la grille sont transmis par l'enseignant au CP responsable de l'AEC. La FCSI prend ici le rôle du département, comme il est prévu à l'article 5.4.1, et qu'il a été convenu dans une entente avec les départements (Voir les Règles de collaboration entre le service de la Formation continue – Services internationaux et les départements partenaires (Version finale présentée à la CÉ, le 19 novembre 2013). Certains profs qui enseignent aux deux secteurs de formation sont cependant parfois mélangés.	À améliorer	D	À la FCSI le pdc et la grille sont transmis au cp de l'AEC, qui joue ici le rôle du département. Il faudrait adapter cet article à la réalité de la FCSI. Au lieu de transmettre au coordo les ens. De la FCSI transmettent le pdc au CP de l'AEC	X	

#	Objet voir légende feuille 1	Responsable	# PIÉA	Responsabilité	Sources de données	Résultats	Jugement du comité	Cote	Éléments de réflexion du comité	Texte PIEA	Plan suivi
9	PDC	5.2 Ens.	5.2.2 c)	Modifier, si nécessaire, son plan de cours selon les recommandations du département.	Pour la FR : Questionnaire aux profs Questionnaire aux coordos	Q.3 PROFS : Déjà eu à apporter modifs au pdc suite à RX du département ? 77 profs / 129 (59,7 %) ont répondu Oui 52 profs / 129 (40,3 %) ont répondu Non Q.4 PROFS : Si oui, ont effectué les modifs demandées dans la même session ? 50 profs /77 (64,9 %) ont effectué les modifs demandées mais à la session suivante ? 37 profs /77 (48,1 %) Autre ? 1 prof /77 (1,3 %) Note : par rapport à la Q. 4 un même enseignant pouvait répondre les deux choix (à la même session et à la session suivante). ***** Q.30 COORDOS : Lorsque votre département demande à un enseignant d'apporter des correctifs à son plan de cours pour la session en cours, les modifications demandées sont-elles apportées? 18 coordos /31 (58,1%) ont répondu oui ; 5 coordos/ 31 (16,1%) ont répondu plutôt oui . Ces deux catégories font 74,2 %. Noter que 4 coordos ont répondu « Ne s'applique pas » et 2 «Ne sais pas». Q. 31 COORDOS : Vous assurez-vous que les modifications que vous avez demandées ont été faites ? 17 coordos /31 (54,8 %) ont répondu oui ;9 coordos/ 31 (29 %) ont répondu plutôt oui . Ces deux catégories font 83,8 %. Noter que 1 coordos a répondu «Ne s'applique pas ».	Responsabilité exercée	C	Interrogations sur la validité des questions. En fait la question 3 renseigne plus sur les responsabilités du département que sur celle de l'enseignant. Aussi, le fait de n'avoir pas eu de modification à faire est bon en soi. Pour ce qui est de la Q. 30 ça nous dit que les modifications ont été faites à un moment donné selon les cours.		
10	PDC-FCSI	5.2 Ens.	5.2.2 c)	Modifier, si nécessaire, son plan de cours selon les recommandations du département.	Sondage aux enseignants -FCSI Entrevue de groupe des CP FCSI et rencontres avec JM	Q. 9 Profs : Avez-vous déjà eu à apporter des modifications à l'un de vos plans de cours suite à une recommandation du conseiller pédagogique responsable de votre AEC ? 12 profs/ 17 oui ; 5 profs/ 17 non . Parmi les 12 qui ont répondu oui, 10 ont dit avoir effectué les modifications demandées avant le début des cours, et 2 après le début des cours (Q.10 Profs)	La responsabilité est assumée par les enseignants	A	à la FCS , si des modifs sont demandées, la demande vient du CP	X	
11	PDC	5.2 Ens.	5.2.3	Remettre aux étudiants, au premier cours de la session, en main propre ou de manière électronique, le plan de cours, à moins de circonstances exceptionnelles. De leur côté les étudiants ont l'obligation de «Prendre connaissance, dans chacun des cours, du plan de cours et s'y référer au fur et à mesure de la progression du cours.» (art. 5.1.1)	Questionnaire aux étudiants	Plan de cours remis au 1er cours? Q.4 ÉTU 1338 étu/ 1368 (97,8%) ont répondu oui à cette question Q. 24 Étu. : Dans chacun de vos cours, prenez-vous connaissance du plan de cours? 751 étu /1368 (54,9 %) ont répondu oui ; 424 étu /1368 (31,0 %) ont répondu plutôt oui . Ces deux catégories font 85,9% Q. 25 Étu. Référez-vous au plan de cours au fur et à mesure de la progression du cours ? 376 étu /1368 (27,5 %) ont répondu oui ; 431 étu /1368 (31,5 %) ont répondu plutôt oui . Ces deux catégories font 59 %.	C'est beau : Responsabilité de l'enseignant assumée totalement	A	Consignes claires de la part de la DÉ par rapport aux plans de cours «abrévés», et par rapport à l'obligation d'inclure les RDEA . Réf aussi à commentaires faits lors des consultations. Quelles solutions pourrait-on trouver pour diminuer la longueur des plans de cours ? Exemple toutes les RDEA des disciplines sur le site WEB et le lien vers les RDEA appropriées se retrouve dans le pdc. Les résultats de la Q. 25 (obligation de l'étudiant) montrent un problème et questionnent le comité sur l'utilité et la pertinence du plan de cours. D'autant plus inquiétant considérant qu'à partir de la session d'A 2015 les plans de cours seront remis uniquement en format électronique.	X	
12	PDC-FCSI	5.2 Ens.	5.2.3	Remettre aux étudiants, au premier cours de la session, en main propre ou de manière électronique, le plan de cours, à moins de circonstances exceptionnelles. De leur côté les étudiants ont l'obligation de «Prendre connaissance, dans chacun des cours, du plan de cours et s'y référer au fur et à mesure de la progression du cours.» (art. 5.1.1)	Questionnaire aux étudiants-FCSI	Q.5 ÉTU : Plan de cours présenté au 1er cours? 106 étu/ 108 (99,1 %) ont répondu oui à cette question; Q. 6 ÉTU Plan de cours remis au 1er cours, de façon électronique ou en main propre ? 105 étu/ 108 (97,2 %) ont répondu oui ; Q. 7 ÉTU : Annulée par comité Voir aussi résultats en lien à la responsabilité de l'étu. 5.1.1. Q. 25 : Dans chacun de vos cours, prenez-vous connaissance du plan de cours? 85 étu/ 108 (78,7 %) oui; 8 étu/ 108 (16,7 %) plutôt oui . Ces deux catégories font 95,4%. Q. 26 : Dans chacun de vos cours, référez-vous au plan de cours au fur et à mesure de la progression du cours ? 39 étu/ 108 (36,1%) oui ; 38 étu/ 108 (35,2 %) plutôt oui . Ces deux catégories font 71,3%.	Excellent : Responsabilité de l'enseignant assumée totalement Question 7: Annulée par le comité après avoir pris connaissance du commentaire de Anne dans le rapport des résultats du questionnaire (p. 9) Q. 25 très bien Q. 26 à améliorer	A		X	
13	ÉVALSOM	5.2 Ens.	5.2.4	Préparer ou contribuer à préparer les instruments d'évaluation des apprentissages conformes aux indications prévues aux plans cadres de cours ou, si les plans cadres de cours n'ont pas été approuvés, aux compétences à développer.	Questionnaire aux profs Analyse des épreuves finales de cours	Q.6 PROFS : d'avis que épreuves finales de vos cours sont conformes aux compétences à développer ? 91 profs /130 (70 %) ont répondu Oui ; 37 profs/ 130 (28,5 %) ont répondu Plutôt oui Ces deux catégories font 98,5 % Analyse des épreuves : Échantillon 1 : 231 efc de A12H13A13H14 Q. 93 : EFC porte sur l'ensemble de la compétence ou sur l'ensemble de la cible de formation : 62,7 % Q. 95 : EFC correspond à ce qui est prévu au PCC : 70,6% Échantillon 2 : 83 efc de H15A15 Q. 78 : EFC porte sur l'ensemble de la compétence ou sur l'ensemble de la cible de formation : 75,9 % Q. 80 : EFC correspond à ce qui est prévu au PCC : 77 %	Bien, mais le travail en vue de respecter cette responsabilité est à poursuivre	C			

#	Objet voir légende feuille 1	Responsable	# PIÉA	Responsabilité	Sources de données	Résultats	Jugement du comité	Cote	Éléments de réflexion du comité	Texte PIEA	Plan suivi
14	ÉVALSOM-FCSI	5.2 Ens.	5.2.4	Préparer ou contribuer à préparer les instruments d'évaluation des apprentissages conformes aux indications prévues aux plans cadres de cours ou, si les plans cadres de cours n'ont pas été approuvés,	Questionnaire aux profs-FCSI	Q. 13 Profs : Estimez-vous qu'actuellement, les épreuves finales des cours que vous donnez évaluent bien l'atteinte des compétences à être acquises par l'étudiant ? 1 prof n'a pas répondu à cette question. 10 profs/ 16 oui; 6 profs/ 16 Plutôt oui . Ces deux catégories font 100 %					
15	ÉVALSOM	5.2 Ens.	5.2.5	Prendre les moyens nécessaires pour garantir la confidentialité des évaluations sommatives avant leur administration aux étudiants.	Questionnaire aux profs	Q.7 PROFS : Prenez-vous les moyens nécessaires pour garantir confidentialité des évaluations avant administration ? 119 profs /130 (91,5 %) ont répondu Oui 11 profs/ 130 (8,5 %) ont répondu Plutôt oui Ces deux catégories font 100 %	Responsabilité assumée	A	On questionne l'interprétation de la question et de l'article par les profs. Est-ce qu'ils interprètent qu'ils ne doivent pas montrer les examens ou les questions d'examens? Versus expliquer le type d'examen et de questions pour que l'étudiant puisse bien se préparer.		
16	ÉVALSOM-FCSI	5.2 Ens.	5.2.5	Prendre les moyens nécessaires pour garantir la confidentialité des évaluations sommatives avant leur administration aux étudiants.	Questionnaire aux profs-FCSI	Q. 15 Profs : Prenez-vous les moyens nécessaires pour garantir la confidentialité des évaluations sommatives avant leur administration aux étudiants? 14 profs/ 17 oui; 3 profs/ 17 Plutôt oui ; Ces deux catégories font 100 % .	Excellent				
17	ÉVALSOM	5.2 Ens.	5.2.6	Corriger les copies de travaux ou d'examens et les rendre aux étudiants dans les trois semaines suivant sa remise à l'enseignant, à l'exception des évaluations sommatives finales qui doivent être corrigées avant la date limite de la remise des	Questionnaire aux étudiants Questionnaire registraire (note finale)	Résultats reçus dans un délai de 3 semaines ? (Q.8) ÉTU 737 étu /1368 (53,9 %) ont répondu Oui 531 étu (38,8 %) ont répondu plutôt oui : Ces deux catégories font 92.7%	À améliorer	A	Réflexion institutionnelle à faire sur les outils d'évaluation, comment simplifier.	X	
18	ÉVALSOM	5.2 Ens.	5.2.6	Corriger les copies de travaux ou d'examens et les rendre aux étudiants dans les trois semaines suivant sa remise à l'enseignant, à l'exception des évaluations sommatives finales qui doivent être corrigées avant la date limite de la remise des notes.	Questionnaire aux profs	Q.8 PROFS : Résultats des examens et des travaux remis aux étudiants dans le délai de 3 semaines ? 112 profs /130 (86,2 %) ont répondu Oui 16 profs/ 130 (12,3 %) ont répondu Plutôt oui Ces deux catégories font 98,5 % Q.9 PROFS : Date limite de remise de notes finales toujours respectée ? 110 profs /130 (84,6 %) ont répondu Oui 17 profs/ 130 (13,1 %) ont répondu Plutôt oui Ces deux catégories font 97,7 %	Selon les profs, cette responsabilité est assumée. Attendons de voir avec les autres sources de données. Selon les profs, cette responsabilité est assumée. Attendons de voir avec les autres sources de données.		Ajouter un article dans les responsabilités de l'enseignant qui dit qu'il faut transférer la note finale au Registraire. (Mettre la note finale sur Léa, ne suffit pas pour transférer les notes au Registraire)		
19	ÉVALSOM-FCSI	5.2 Ens.	5.2.6	Corriger les copies de travaux ou d'examens et les rendre aux étudiants dans les trois semaines suivant sa remise à l'enseignant, à l'exception des évaluations sommatives finales qui doivent être corrigées avant la date limite de la remise des notes.	Questionnaire étudiants -FCSI Questionnaire profs -FCSI	Q.12 ÉTU : Recevez-vous les résultats de ces examens et de ces travaux dans un délai d'une semaine? 44 étu/ 108 (40,7 %) ont répondu oui , 33 étu/ 108 (30,6 %) ont répondu plutôt oui . Ces deux catégories font 71,3 % Note : à la FCSI le délai est de une semaine pas de trois Q. 16 Profs : De façon générale, remettez-vous les résultats des examens et des travaux à vos étudiants à l'intérieur du délai d'une semaine ? 8 profs/ 16 oui; 4 profs/ 16 Plutôt oui; Ces deux catégories font 75 % Q. 17 Profs: Pour la remise de la note finale, arrivez-vous à respecter le délai d'une semaine ? (déménagé de 5.2.9) 9 profs/ 17 (52,9 %) oui; 4 profs/ 17 (23,5 %) Plutôt oui; Ces deux catégories font 76,4 %	À améliorer Responsabilité assumée mais reste difficile compte tenu du fait que le délai n'est que d'une semaine (re: courts délais entre la fin d'un cours et le début du suivant). À noter que ce délai d'une semaine est considéré indispensable étant donné cette réalité.	C	Si pour la FCSI, le délai est d'une semaine et non de 3 comme spécifiée dans la PIÉA actuelle, voir à amender la PIÉA pour le préciser.	X	
20	ÉVALSOM	5.2 Ens.	5.2.7	Commenter ou annoter les travaux et les examens corrigés de telle sorte que les étudiants puissent prendre connaissance de leurs apprentissages, de leurs erreurs ou de leurs omissions et bien comprendre la note obtenue.	Questionnaire aux étudiants	Commentaires ou annotations permettent de comprendre la note obtenue? Q. 10 ÉTU 914 étu /1368 (66,8 %) ont répondu Oui 395 étu (28,9%) ont répondu plutôt oui : Ces deux catégories font 95,7 %	Assez positif	B			
21	ÉVALSOM-FCSI	5.2 Ens.	5.2.7	Commenter ou annoter les travaux et les examens corrigés de telle sorte que les étudiants puissent prendre connaissance de leurs apprentissages, de leurs erreurs ou de leurs omissions et bien comprendre la note obtenue.	Questionnaire aux étudiants-FCSI	Q 14 Étu : Les commentaires en classe ou les annotations sur ces examens et ces travaux vous permettent-ils de prendre connaissance de vos apprentissages, de vos erreurs, de vos omissions afin de bien comprendre la note obtenue? 62 étu/ 108 (57,4 %) ont répondu oui, 29 étu/ 108 (26,9 %) ont répondu plutôt oui. Ces deux catégories font 84,3 %. Noter que 4 étu (3,7 %) ont répondu ne s'applique pas	Bien, mais le travail en vue de respecter cette responsabilité est à poursuivre				

#	Objet voir légende feuille 1	Responsable	# PIÉA	Responsabilité	Sources de données	Résultats	Jugement du comité	Cote	Éléments de réflexion du comité	Texte PIEA	Plan suivi
22	Français écrit	5.2 Ens.	5.2.8	Se soucier de la qualité du français écrit en soignant sa propre production et en s'acquittant de sa responsabilité d'évaluer le français écrit dans les évaluations formatives et sommatives des étudiants.	RDÉA + suivis correction du français Questionnaire étudiants (correction du français; textes de l'enseignant en français soigné, français évalué?)	Q.16 Étudiant : Lors de vos évaluations formatives, est-ce que le français écrit est évalué? 830 étu /1368 (60,7 %) ont répondu Oui ; 351 étu/ 1368 (25,7 %) ont répondu plutôt oui ; Ces deux catégories font 86,4 % Q.17 Étudiant : Le français écrit est-il évalué dans toutes vos évaluations sommatives? 938 étu /1368 (68,6 %) ont répondu Oui ; 349 étu / 1368 (25,5 %) ont répondu plutôt oui ; Ces deux catégories font 94,1 % Q.18 Étudiant : Estimez-vous que tous vos enseignants se soucient de la qualité du français écrit dans les documents qu'ils produisent (..) ? 941 étu /1368 (68,8 %) ont répondu Oui ; 358/1368 (26,2 %) ont répondu plutôt oui ; Ces deux catégories font 95 % Q.19 Étudiant : Autres commentaires ? Une vingtaine de commentaires d'étudiants souligne que la qualité du français dans les écrits de certains profs laisse à désirer.	Q. 16 : suffisant dans le contexte formatif, car il y a certainement des activités pour lesquelles ça ne s'applique pas. Q. 17 : Tendance positive. Peut éventuellement voir les possibilités d'amélioration. En fin de session pas la priorité pour les enseignants, pas beaucoup de temps pour la correction. Q. 18 : Pas suffisant.	B			X
23	Français écrit-FCSI	5.2 Ens.	5.2.8	Se soucier de la qualité du français écrit en soignant sa propre production et en s'acquittant de sa responsabilité d'évaluer le français écrit dans les évaluations formatives et sommatives des étudiants.	Questionnaire aux étudiants-FCSI	Q. 21 Étudiant : De façon générale, lors de vos évaluations formatives, est-ce que le français écrit est évalué? 76 étu/ 108 (70,4%) oui ; 21 étu/ 108 (19,4 %) plutôt oui . Ces deux catégories font 89,8%. Q. 22 Étudiant : Le français écrit est-il évalué dans toutes vos évaluations sommatives? 70 étu/ 108 (64,8%) oui ; 26 étu/ 108 (24,1 %) plutôt oui . Ces deux catégories font 88,9%. Q. 23 Étudiant : Estimez-vous que tous vos enseignants se soucient de la qualité du français écrit dans les documents qu'ils produisent (plans de cours, notes de cours, examens)? 61 étu/ 108 (56,5 %) oui , 31 étu/ 108 (27,77 %) plutôt oui . Ces deux catégories font 85,2%.	Très bien assumée		Les pratiques sont différentes entre la formation régulière et la FCSI. Cette dernière évalue le français plutôt en formatif, ce qui questionne plusieurs membres du comité puisque que cela indique deux politiques différentes du français au Cégep.		
24	ÉVALSOM	5.2 Ens.	5.2.9	Proposer à l'étudiant, en cas d'absence à un examen, une reprise équivalente si les motifs graves, dont la preuve incombe à l'étudiant, sont reconnus valables par l'enseignant. Dans le cas contraire, l'étudiant reçoit la note zéro pour cet examen.	Pour la FR : RDÉA Questionnaire aux profs	Q.10 PROFES : Reprise équivalente de l'examen lorsqu'un est étudiant est absent pour motifs graves...? 97 profs /129 (75,2 %) ont répondu Oui 25 profs/ 129 (19,4 %) ont répondu Plutôt oui Ces deux catégories font 94,6 % 6 profs / 129 ont répondu Ne s'applique pas	Oui. C'est assumé	A	Demander que dans le tableau des évaluations du plan de cours, soient précisées les évaluations sommatives qui ne peuvent pas être reprises. Exemples donnés par Claire : les évaluations pratiques en SPU et Soins infirmiers.		X
25	ÉVALSOM-FCSI	5.2 Ens.	5.2.9	Proposer à l'étudiant, en cas d'absence à un examen, une reprise équivalente si les motifs graves, dont la preuve incombe à l'étudiant, sont reconnus valables par l'enseignant. Dans le cas contraire, l'étudiant reçoit la note zéro pour cet examen.	Questionnaire profs-FCSI	Q. 18 Profes : Lorsqu'un étudiant est absent à un examen pour des motifs graves, que vous jugez valables, autorisez-vous une reprise équivalente de l'examen ? 15 profs/ 17 oui ; 2 profs/ 17 Plutôt oui ; Ces deux catégories font 100 % Ça arrive assez régulièrement. Le cas échéant c'est traité au cas par cas et c'est le CP qui fait le suivi pour s'assurer, entre autres choses, que l'étudiant absent n'ait pas de privilèges et que ça reste juste pour les autres étudiants. Ce suivi est très facile à faire, vu les petits groupes et la proximité des CP avec les étudiants.	Responsabilité assumée				

#	Objet voir légende feuille 1	Responsable	# PIÉA	Responsabilité	Sources de données	Résultats	Jugement du comité	Cote	Éléments de réflexion du comité	Texte PIEA	Plan suivi
29	ÉVALSOM-FCSI	5.2 Ens.	5.2.10	(a) Remettre, en main propre ou de manière électronique, les copies corrigées des travaux et des examens faits en cours de session. Une fois que les étudiants ont pris connaissance de la correction d'un travail ou d'un examen, l'enseignant peut reprendre les copies mais il doit les rendre disponibles pour consultation au besoin. (b) Il doit les conserver jusqu'à la fin de la session régulière suivante ou, s'il est absent à la session suivante, les remettre avant son départ au coordonnateur qui en aura la charge.	Questionnaire profs -FCSI Entrevue de groupe des CP et rencontres avec JM	Si vous reprenez les copies d'examens ou de travaux corrigés de vos étudiants ? Q. 21 : Les remettez-vous au conseiller pédagogique responsable de votre AEC ? 7 profs n'ont pas répondu à cette question (pourquoi?) 1 / 10 oui; 1 profs/ 10 Plutôt oui; et 8 /10 non. Pas systématique et pas uniforme. Dépend du CP, dépend du campus, et c'est différent pour les cours donnés par Via car les examens se font en ligne. À Val-d'Or, les profs conservent les copies corrigées . À Ville-Marie, ils les laissent au CP qui les conservent dans une boîte, À Amos et Rouyn ça dépend.	À améliorer	E	Le comité se demande si les chargés de cours de la FCSI sont bien informés de cette responsabilité. Il faudrait tenir compte de la réalité de l'enseignement utilisant une plate-forme pédagogique et des enseignants qui utilisent Moodle pour leurs examens.	X	
30	Révision de notes	5.2 Ens.	5.2.11	Communiquer à l'étudiant, dans la semaine qui suit la demande, sa décision relative à une révision du résultat d'une évaluation. Cette demande de révision doit porter sur une note obtenue, en cours de session, pour un travail ou un examen.	Pour la FR : Questionnaire étudiants Entrevue avec la registraire	Si demande de correction de note, en cours de session, décision reçue dans la semaine ? Q.12 ÉTU Noter le grand nb de « ne s'applique pas » 889/1368 (65%). 382 étu /1368 (27,9 %) ont répondu Oui ; 49 étu (3,6 %) ont répondu plutôt oui : Ces deux catégories font 31,5 % Recalcul en enlevant les « ne s'applique pas » : 382 étu /479 (79,7 %) ont répondu Oui et 49/479 (10,2%) 300 étu (21,9%) ont répondu plutôt oui : Ces deux catégories font 89,9 %. Seon la registraire, l'ensemble des délais relatifs au processus de révision de notes sont respectées par les différents acteurs en présence.	Responsabilité bien assumée. Aussi, le grand nb de « ne s'applique pas » démontre que les travaux sont corrigés de manière satisfaisante pour les étudiants Confirmé par le questionnaire aux étudiants Responsabilité bien assumée (réunion du 09-09-16)	B			
31	Révision de notes-FCSI	5.2 Ens.	5.2.11		Questionnaire aux étudiants-FCSI Entrevue avec la registraire Entrevue de groupe des CP et rencontres avec JM	Q. 16 : Si vous avez déjà demandé une correction de note pour un examen ou un travail, avez-vous reçu la décision de votre enseignant dans la semaine qui suit votre demande ? 41 étu/ 108 (38,0 %) oui , 6 étu/ 108 (5,6 %) plutôt oui . Ces deux catégories font 43,6 % . Noter que 55 étu (50,9 %) ont répondu ne s'applique pas . Recalcul en enlevant les « ne s'applique pas » : 41/53 (77,4 %) de Oui 6/53 (11,3%) de plutôt oui : Ces deux catégories font 88,7 %. La registraire n'a pas de données concernant la FCSI Selon les cp de la FCSI Cela n'est encore jamais arrivé à 3/4 des cp et l'autre cp dit que ça lui est arrivé une seule fois en 19 ans. Une hypothèse qui pourrait expliquer qu'il n'y a pas de demandes de révision du résultat d'une évaluation : la manière d'évaluer prônée par la FCSI est de donner régulièrement à l'étudiant des indicateurs sur sa progression.	Responsabilité exercée				
32	ÉVALSOM	5.2 Ens.	5.2.12	Préserver le caractère confidentiel des résultats des étudiants.	Questionnaire aux étudiants (Résultats transmis seulement à étudiant)	Caractère confidentiel de vos résultats préservés ? Q. 9 (ÉTU) 1135 étu /1368 (83,0 %) ont répondu Oui 211 étu (15,4 %) ont répondu plutôt oui : Ces deux catégories font 98,4 %	Responsabilité bien assumée.	A			
33	ÉVALSOM-FCSI	5.2 Ens.	5.2.12	Préserver le caractère confidentiel des résultats des étudiants.	Questionnaire aux étudiants -FCSI (Résultats transmis seulement à étudiant)	Q. 13 ÉTU : Les résultats de ces examens et de ces travaux vous sont-ils remis de façon à préserver le caractère confidentiel de vos résultats? 90 étu/ 108 (83,3 %) ont répondu oui 13 étu/ 108 (12,0 %) ont répondu plutôt oui . Ces deux catégories font 95,3 %	Responsabilité très bien assumée				
34	Tricherie et plagiat	5.2 Ens.	5.2.13	Déclarer le constat de tricherie ou de plagiat en remplissant le formulaire Déclaration de tricherie et de plagiat et en le transmettant au registraire dans la semaine qui suit le constat.	Pour la FR : Questionnaire aux profs Registraire: Recension du nombre de cas déclarés	Q.17 PROFS : Si vous constatez un cas de plagiat, remplissez-vous toujours le formulaire Déclaration de tricherie et de plagiat? 82 profs /129 (63,6 %) ont dit que cela ne leur est jamais arrivé . 22 profs/ 129 (17,1%) ont répondu Oui et 8 profs / 122 (6,2%) ont répondu plutôt oui ce qui fait 23, 3 % pour ces deux catégories . 17 profs/129 (13,2 %) ont répondu non ou plutôt non . Si on enlève les 82 profs à qui ça n'est jamais arrivé de constater un cas de plagiat, il reste 47 profs à qui c'est déjà arrivé, parmi eux 17/47 (36%) ne remplissent pas toujours le formulaire. Voir Q. 18 pour les commentaires laissés par les profs. Q.19 PROFS Transmettez-vous au registraire les formulaires de Déclaration de tricherie et de plagiat dans la semaine suivant le constat ? (question présentée seulement à ceux qui ont répondu oui à Q.17) : 22 profs /30 (73,3 %) ont répondu oui et 8 (26,7 %) ont répondu plutôt oui , pour un total de 100% Note de Anne : Se rappeler que lors des consultations plusieurs enseignants indiquent qu'ils mettent zéro, mais qu'ils ne déclarent pas le premier cas de plagiat.	Responsabilité plus ou moins assumée (jugement partiel attendre recension des cas déclarés par le registraire) Isabelle et Mireille avaient aussi regardé les résultats lors d'une réunion précédente et avaient jugé que c'était mitigé, voire lacunaire	E	Besoins : Ateliers de formation pour les étu. et les profs, sur les formes de tricherie et de plagiat, sur l'existence du formulaire à remplir lors d'un constat. Aussi besoins d'outils pour aider à détecter le plagiat et les différents niveaux de plagiat. Voir aussi tous les commentaires émis lors des consultations sur des révisions mineures à la PIEA. Moduler la politique, pour les étudiants de première année.	X	X

#	Objet voir légende feuille 1	Responsable	# PIÉA	Responsabilité	Sources de données	Résultats	Jugement du comité	Cote	Éléments de réflexion du comité	Texte PIEA	Plan suivi
35	Tricherie et plagiat-FCSI	5.2 Ens.	5.2.13	Déclarer le constat de tricherie ou de plagiat en remplissant le formulaire Déclaration de tricherie et de plagiat et en le transmettant au registraire dans la semaine qui suit le constat.	Questionnaire aux profs-FCSI Entrevue de groupe des CP FCSI	Q. 31 PROFS : Avez-vous déjà constaté des cas de tricherie ou de plagiat dans vos classes? 3 profs / 17 oui; 14 profs/ 17 non. Sur les 3 qui ont répondu avoir déjà constaté un cas de tricherie ou de plagiat, 2 ont répondu à la Q. 32 ne jamais remplir le formulaire de déclaration. Q. 33 PROFS : Transmettez-vous au registraire les formulaires de Déclaration de tricherie et de plagiat dans la semaine suivant le constat? un seul répondant à cette question, et il a répondu «plutôt non». Durant la période de référence, il est arrivé une seule fois qu'un cas de plagiat soit déclaré à la FC. L'enseignant de la FCSI réfère au CP responsable de l'AEC qui, après avoir contrevérifié qu'il s'agit bien d'un cas de plagiat, remplit la déclaration et l'achemine au Registraire. Donc même procédure suivie que pour la FR mais le formulaire transite par la CP responsable de l'AEC avant d'être acheminé au Registraire.	Insuffisant	D		X	X
36	ÉVALSOM	5.2 Ens.	5.2.14	Conserver pendant deux ans un exemplaire des épreuves utilisées pour l'évaluation sommative des apprentissages ainsi que les instruments d'évaluation. De plus, si l'enseignant est absent à la ou aux sessions suivantes, il doit les remettre avant son départ au coordonnateur qui en aura la charge.	Questionnaire aux profs	Q.11 PROFS : épreuves utilisées et instruments d'évaluation conservés pour 2 ans ? 109 profs /130 (83,8 %) ont répondu Oui 15 profs/130 (11,5 %) ont répondu Plutôt oui Ces deux catégories font 95,1 % Q.12 PROFS : En cas d'absence pour une ou plusieurs sessions, remettez-vous exemplaires des épreuves au coordo ? 71 profs /125 (56,8 %) ont répondu Oui 15 profs/125 (12 %) ont répondu Plutôt oui Ces deux catégories font 68,8 % (5 non-réponses)	Cette partie de la responsabilité est considérée assumée Même remarque que pour 5.2.10. Le faible pourcentage (68,8 %) n'indique pas nécessairement que les épreuves et instruments d'évaluation ne sont pas disponibles au département. Voir les commentaires laissés par les profs à la Q. 27. Par ailleurs on considère que les résultats de la Q. 12 ne sont pas utilisables car il n'y avait pas de choix de réponse « ne s'applique pas »	C	Pourquoi faut-il conserver pendant 2 ans ? et remettre au coordo ? Expliquer le pourquoi dans l'article de la PIEA.		X
37	ÉVALSOM-FCSI	5.2 Ens.	5.2.14	Conserver pendant deux ans un exemplaire des épreuves utilisées pour l'évaluation sommative des apprentissages ainsi que les instruments d'évaluation. De plus, si l'enseignant est absent à la ou aux sessions suivantes, il doit les remettre avant son départ au coordonnateur qui en aura la charge.	Questionnaire profs -FCSI Entrevue de groupe des CP et rencontres avec JM	Q. 22 PROFS : À la fin du cours, remettez-vous un exemplaire des épreuves utilisées pour l'évaluation sommative, ainsi que les instruments d'évaluation, au conseiller pédagogique responsable de l'AEC ? 5 profs/ 17 (29,4 %) oui ; 2 profs/ 17 (11,8 %) Plutôt oui ; Ces deux catégories font 41,2 %	Insuffisant	E			X
38	PIÉA_Application	5.2 Ens.	5.2.15	Transmettre à la Direction des études, lorsqu'elle le demande, les documents nécessaires à l'application de la présente Politique.	Réception des documents demandés dans le cadre de l'évaluation de l'exercice des responsabilités (A12-H14):Plan de travail, Rapport annuel, Fiches ÉSP, documents analyse plans de cours et ÉFC. Faire une liste + des statistiques	Plan de travail 2013-14: 29 départements et programmes ont déposé un plan de travail 2014-15: Tous les dépt et programmes ont déposé leur plan de travail Rapport annuel 2013-14: 29 départements et programmes ont déposé un rapport annuel 2014-15 Tous les dépt et programme ont déposé leur rapport annuel	très satisfaisant quant au dépôt des plan de travail et des rapports annuels (réunion du 09-09-16)	A			
39	RDÉA	5.3 Dépt	5.3.1 a)	(a) Établir des règles départementales d'évaluation des apprentissages conformes à la présente Politique, les soumettre à la Direction des études et, après leur approbation, les faire connaître et veiller à leur application. Ces règles départementales d'évaluation des apprentissages doivent préciser, en particulier, les modalités concernant : • les retards dans la remise des travaux et en fixer les pénalités ; • l'activité d'évaluation sommative finale ; • l'évaluation du français écrit ; • la présence aux cours ; • le département peut aussi établir des critères pour refuser un travail présentant d'importantes lacunes au niveau du français écrit ou qui ne respecte pas les normes de présentation.	Documents à la DÉ	Après l'entrée en vigueur de la PIÉA (août 2011), tous les départements ont eu à établir des RDÉA conformes à la nouvelle politique et à les déposer à la DÉ pour approbation. Afin de soutenir les départements dans cette tâche, la DÉ a préparé des outils (document explicatif, instrument de validation, gabarit, qu'elle a présenté à la CÉ (8 nov. 2011) et qu'elle a rendus disponibles aux départements. Les RDÉA de tous les départements et de programmes étaient approuvées pour le début de la session A 2012. Depuis, plusieurs départements ont apporté des modifications à leur RDÉA. Le cas échéant, ces règles modifiées sont de nouveau soumises à l'approbation par la DÉ. Les disciplines contributives à des programmes peuvent décider d'utiliser des RDÉA différentes que celles établies par leur département selon le programme où leur cours est donné. Le cas échéant, le département doit prendre position et en informer la DÉ par écrit, ce que certains départements (ex. 350 et 380) ont choisi de faire.	La responsabilité d'établir des RDÉA et de les faire approuver a été exercée par les départements.	A			

#	Objet voir légende feuille 1	Responsable	# PIÉA	Responsabilité	Sources de données	Résultats	Jugement du comité	Cote	Éléments de réflexion du comité	Texte PIEA	Plan suivi
40	RDÉA	5.3 Dépt	5.3.1b)	Faire connaître les RDÉA Établir des règles départementales d'évaluation des apprentissages conformes à la présente Politique, les soumettre à la Direction des études et, b) après leur approbation, les faire connaître (...)	Questionnaire aux profs-FR Questionnaire aux coordos-FR Analyse des plans de cours	Q.20 PROFS Connaissez-vous bien les RDEA de votre département ? 96 profs /130 (73,8 %) ont répondu Oui 31 profs/ 130 (23,8 %) ont répondu plutôt oui. Ces deux catégories font 97,6 % Q.35 COORDOS Expliquez-vous les RDEA aux nouveaux enseignants? 21 coordos /31 (67,7 %) ont répondu Oui 7 coordos /31 (22,6 %) ont répondu plutôt oui. Ces deux catégories font 90,3 %. Noter que 3 coordos /31 ont répondu «Ne s'applique pas ». Analyse des plans de cours : Échantillon 1 : 231 pdc de A12H13A13H14 Q. 55 : RDÉA présentes 79, 2 %, conformes (texte intégral des RDÉA approuvées) 54,5 % Échantillon 2 : 83 pdc de H15A15 Q. 55 : RDÉA présentes 97,6 %, conformes (texte intégral des RDÉA approuvées) 56,6 %	La responsabilité du département est exercée. Cette responsabilité est bien assumée par les coordonnateurs. (Le comité interprète que les trois personnes qui ont répondu NSP n'ont pas eu à intégrer de nouveaux enseignants). Encore du travail à faire pour faire connaître les RDÉA lorsque l'on constate que la version incluse dans les pdc ne sont pas les RDÉA approuvées	C	Le comité interprète que les 3 profs qui ont répondu «non» et «plutôt non» à la Q. 20 sont des nouveaux enseignants.		
41	RDÉA	5.3 Dépt	5.3.1 c)	Établir des règles départementales d'évaluation des apprentissages conformes à la présente Politique, les soumettre à la Direction des études et, après leur approbation, les faire connaître et c) veiller à leur application. (...).	Questionnaire aux étudiants -FR	Q. 5 ÉTU : Vos enseignants appliquent-ils tous les RDEA telles qu'elles sont présentées dans le plan de cours ? 1277 étu/ 1368 (93,3 %) ont répondu oui à cette question . 75 étu/ 1368 (5,5 %) ont répondu partiellement. Q.6 ÉTU (Question ouverte) Si vous avez répondu «non» ou «partiellement» pouvez-vous énumérer les éléments qui ne sont pas appliqués ? 57 étudiants ont laissé des commentaires	Très satisfaisant.	A			
42	RDÉA	5.3 Dépt	5.3.1 c)	Veiller à l'application des RDÉA (suite)	Pour la FR : Questionnaire aux profs	Q.21 PROFS Appliquez-vous intégralement les RDEA de votre département concernant la présence aux cours ? 108 profs /130 (83,1 %) ont répondu oui. 18 profs/ 130 (13,8 %) ont répondu plutôt oui. Ces deux catégories font 96,9 % . 2 profs ont répondu «Ne s'applique pas» Q.22 PROFS Appliquez-vous intégralement les RDEA de votre département concernant le retard dans la remise des travaux ? 100 profs /130 (76,9%) ont répondu oui. 24 profs/ 130 (18,5 %) ont répondu plutôt oui. Ces deux catégories font 95,4 % . 5 profs ont répondu «Ne s'applique pas» . Recalcul en enlevant les «ne s'applique pas» : 100 /125 (80 %) ont répondu Oui et 24/125 (19,2%) ont répondu plutôt oui : Ces deux catégories font 99,2 %. Q.23 PROFS Appliquez-vous intégralement les RDEA de votre département concernant l'évaluation du français écrit ? 97 profs /130 (74,6%) ont répondu oui. 20 profs/ 130 (15,4 %) ont répondu plutôt oui. Ces deux catégories font 90 % . 7 profs ont répondu«Ne s'applique pas» Recalcul en enlevant les «ne s'applique pas» : 97 /123 (78,9 %) ont répondu Oui et 20/123 (16,3%) ont répondu plutôt oui : Ces deux catégories font 95,2%. Q.24 PROFS Appliquez-vous intégralement les RDEA de votre département concernant le % de l'activité d'évaluation finale ? 125 profs /130 (96,9 %) ont répondu oui. 3 profs/ 130 (2,3 %) ont répondu plutôt oui. Ces deux catégories font 99,2 % . 1 prof a répondu « Ne s'applique pas »	La responsabilité de l'enseignant est exercée. La responsabilité de l'enseignant est exercée. La responsabilité de l'enseignant est exercée. Mais il y a divergence d'opinion en ce qui concerne les situations d'évaluation où les étudiants n'ont pas accès à des outils pour s'autocorriger. Voir commentaires laissés à Q. 26 . Mettre les résultats en relation avec les réponses et commentaires des étudiants Q. 16, 17, 18 et 19 par rapport à responsabilité 5.2.8. C'est très bien Le comité interprète que le prof qui a répondu «ne s'applique pas» c'est pour une dérogation		Le comité interprète que les 5 profs qui ont répondu «Ne s'applique pas » ne demandent pas de travaux, mais plutôt des évaluations sous d'autres formes, les cours peuvent être de de type stages, ateliers. On présume que les 7 profs qui ont répondu «Ne s'applique pas », enseignent des matières comme l'Anglais, l'Espagnol, etc		
43	RDÉA	5.3 Dépt	5.3.1 c)	Veiller à l'application des RDÉA (suite)	Questionnaire aux profs-FR	Q.25 PROFS Appliquez-vous intégralement les RDEA de votre département concernant les critères de refus d'un travail ? 91 profs /130 (70 %) ont répondu oui. 25 profs/ 130 (19,2 %) ont répondu plutôt oui. Ces deux catégories font 89,2 % . 11 profs ont répondu « Ne s'applique pas» Recalcul en enlevant les «ne s'applique pas» : 91 /119 (76,5 %) ont répondu Oui et 25/119 (21 %) ont répondu plutôt oui : Ces deux catégories font 97,5%. Q. 26 PROFS : Question ouverte liée au groupe de questions 21 à 25: Si vous avez répondu ne pas appliquer intégralement certaines règles de vos RDEA, pouvez-vous expliquer pourquoi ? 19 profs ont laissé un commentaire. 7 commentaires sur la règle du français écrit; 5 com. sur la présence; 3 com. sur les retards dans la remise des travaux ; 3 com. sur les critères de refus d'un travail.	Responsabilité exercée Ceux qui ont répondu «ne s'applique pas» probablement parce que pas de travaux seulement des examens. C'est très bien				
44	RDÉA	5.3 Dépt	5.3.1	Veiller à l'application des RDÉA (suite)	Questionnaire aux coordos-FR	Q.36 COORDOS Comment votre département fait-il pour veiller à l'application des RDEA par tous les enseignants? Question ouverte : 23 coordos ont laissé un commentaire : les plus courants sont : par le biais des réunions départementales (9 réponses); Rien ou pas le désir, le pouvoir et les moyens de contrôler, responsabilité laissée aux profs (7 réponses); par le biais du plan de cours (3 réponses).	Selon le comité, cette responsabilité est difficile à exercer par le coordonnateur et le département. C'est à l'enseignant que cette responsabilité devrait revenir, et c'est lui qui devrait ramener au département toute dérogation à une règle.		Ajouter une responsabilité à l'enseignant: appliquer les RDÉA de son département. Clarifier le «veiller».	X	

#	Objet voir légende feuille 1	Responsable	# PIÉA	Responsabilité	Sources de données	Résultats	Jugement du comité	Cote	Éléments de réflexion du comité	Texte PIEA	Plan suivi
45	RDÉA	5.3 Dépt	5.3.1 c)	Veiller à l'application des RDÉA (suite)	Analyse des RDÉA Vérification des suivis des RDÉA Analyse des plans de cours Mentions dans les rapports annuels et plans de travail des départements et programmes Source des chiffres: RA	Mentions présentes dans les plans de travail et les rapports annuels. Toutefois, bien qu'on en indique l'application, peu font référence à un bilan de réalisation (1 en 2013-14 ET 3 en 2014-15). 2013-2014 : 23 dpt et programmes en font mention 12 indiquent un suivi d'application 11 mentionnent leur existence dans les plans de cours, sans indiquer de suivi 7 n'en font pas mention 2014-15 : 17 indiquent un suivi d'application 19 mentionnent leur existence dans les plans de cours, sans indiquer de suivi 4 n'en font pas mention	L'analyse montre que cette responsabilité est assumée, particulièrement quand il se présente des difficultés telles: plaintes, révision de note ou encore plagiat.(Réunion du 09-09-16)				
46	RDÉA-FCSI	5.3 Dépt	5.3.1 a)	a) Établir des règles départementales d'évaluation des apprentissages conformes à la présente Politique, les soumettre à la Direction des études et, après leur approbation,(...)	Entrevue de groupe des CP et rencontres avec JM	La FCSI a défini et adopté en mai 2014, ses propres règles départementales d'évaluation des apprentissages qui s'appliquent, selon l'entente de collaboration avec les départements partenaires (Règles de collaboration entre le service de la FCSI et les départements partenaires), à tous les programmes offerts par la formation continue. Elles sont systématiquement incluses dans les plans de cours, mais elles n'ont pas été approuvées officiellement par la Direction des études. (Pas d'instrument de validation complété, pas de mention de l'approbation et de la date par la direction des études sur les règles, pas non plus déposées sur le SIP).	Responsabilité de la FCSI assumée	A			
47	RDÉA-FCSI	5.3 Dépt	5.3.1b)	Établir des règles départementales d'évaluation des apprentissages conformes à la présente Politique, les soumettre à la Direction des études et, b) après leur approbation, les faire connaître (....)	Entrevue de groupe des CP et rencontres avec JM Questionnaire profs -FCSI	Pour faire connaître les règles : elles sont intégrées aux plans de cours. Q. 24 PROFS : Connaissez-vous bien les règles départementales d'évaluation des apprentissages (RDÉA) de la FCSI ? 1 prof n'a pas répondu à cette question. 5 profs/ 16 oui; 6 profs/ 16 Plutôt oui; Ces deux catégories font 68,8 %	Insuffisant	D		X	
48	RDÉA-FCSI	5.3 Dépt	5.3.1 c)	Veiller à l'application des RDÉA	Questionnaire aux étudiants-FCSI Questionnaire profs -FCSI Entrevue de groupe des CP et rencontres avec JM	Q.8 ÉTU : Vos enseignants appliquent-ils tous les RDEA telles qu'elles sont présentées dans le plan de cours? 82 étu/ 108 (75,9 %) ont répondu oui, 20 étu/ 108 (18,5 %) ont répondu partiellement. Ces deux catégories font 94,4 % Q.9 ÉTU : Si vous avez répondu «non» ou «partiellement» à la question précédente pouvez-vous énumérer les éléments qui ne sont pas appliqués? (Vous pouvez faire plus d'un choix.) Les réponses montrent que éléments les moins appliqués sont Retards dans la remise des travaux mentionné par 26 étu/ 108 (24,1 %); et Présence aux cours mentionné par 21 étu/ 108 (19,4 %) Q. 25 à 29 PROFS : Appliquez-vous intégralement les RDÉA établies par la FCSI concernant : Les retards dans la remise des travaux : 9 profs/ 17 oui + 7 profs/ 17 Plutôt oui = 94,1 % Le % de l'activité d'évaluation finale : 16 profs/ 17 oui + 0 profs/ 17 Plutôt oui = 94,1 % La présence aux cours : 9 / 17 profs oui + 6/17 = 88,2 % L'évaluation du français écrit : 9 profs/ 17 oui + 5 profs/ 17 Plutôt oui = 82,3 % Les critères de refus d'un travail : 11 profs/ 17 oui + 3 profs/ 17 Plutôt oui = 82,3 % Pour veiller à leur application : Les CP ne veillent pas de façon systématique à l'application des RDÉA de la FCSI. (Ils ne sentent pas l'autorité pour le faire) mais lorsque les CP se rendent compte (soit par les étudiants, ou lors des entrevues de contrôle - qualité) que les règles ne sont pas appliquées, ils font un suivi auprès des profs (exemple donné par rapport au retard dans la remise de notes, un courriel est envoyé pour faire un rappel). Il arrive que certaines enseignantes (qui enseignent aussi au régulier) perçoivent un conflit entre les RDEA de la FCSI et celles de leur département.	Satisfaisant	A	Clarifier autant pour la FCSI que pour la FR ce que l'on entend par «veiller à l'application» par quels moyens ?	X	

#	Objet voir légende feuille 1	Responsable	# PIÉA	Responsabilité	Sources de données	Résultats	Jugement du comité	Cote	Éléments de réflexion du comité	Texte PIEA	Plan suivi
49	PCC	5.3 Dépt/ FCSI/Prog	5.3.2	Se donner les moyens d'attester que l'évaluation des apprentissages dans les cours dont il est responsable est juste et équitable, notamment :	Analyse échantillon ÉFC A12-H14 et H15 Mention dans les plans de travail et les bilans annuels des départements et programmes	Le plan cadre est un moyen d'assurer que l'évaluation des apprentissages dans les cours est juste et équitable, mais il ne permet pas d'en attester. L'examen des instruments d'évaluation, notamment de l'épreuve finale de cours est un moyen d'en attester. Les résultats de l'analyse de 231 pdc et efc des sessions A12, H13, A13 et H14 (Échantillon 1) et de 83 pdc et efc des sessions H15 et A15 (échantillon 2), montrent des aspects qui restent à améliorer, par exemple : Échantillon 1 : Q. 95 EFC correspond à ce qui est prévu au PCC (si existe) : 70,6% Q. 93 EFC porte sur l'ensemble de la compétence ou de la cible de formation : 68,7 % Échantillon 2 : Q. 80 EFC correspond à ce qui est prévu au PCC (si existe) : 77 % Q. 78 EFC porte sur l'ensemble de la compétence ou de la cible de formation : 76,8% Dans les plans de travail et les bilans annuels on le voit par le biais des PCC ou de comités de superviseurs de stage, ou de comités de discussion entre enseignants qui donnent le même cours. On voit qu'il y a du travail qui se fait par rapport au PCC qui sont soit en élaboration en dépt, ou en révision ou en approbation. Note: Dans le gabarit, ça concerne les équivalences 2013-14: 19 dépt et progr. font mention du travail fait, 9 non et 2 indiquent n/a 2014-15: 22 dépt et progr. font mention du travail fait, 5 non et 2 indiquent n/a	Responsabilité de se donner les moyens a été assumée essentiellement via les PCC, mais est-ce suffisant pour attester que l'évaluation sommative des apprentissages est juste et équitable ? L'exercice de la responsabilité semble satisfaisante, mais des précisions sur ce plan au gabarit seraient nécessaires. (réunion 09-09-16)	C	Mécanisme de suivi à définir		X
50	PCC	5.3 Dépt/ FCSI/Prog	5.3.2 a)	en établissant les modalités d'évaluation des apprentissages spécifiques et en précisant les seuils de réussite pour chacun des cours dont il est responsable ;	Analyse des plans cadres	La responsabilité 5.3.2 a) b) c) et d) s'exerce notamment par l'élaboration des pcc. On peut témoigner que la responsabilité est en cours de réalisation, mais qu'elle est à compléter vu le nombre de pcc qu'il reste à élaborer ou à approuver. Les modalités d'élaboration des pcc, le gabarit, le guide de rédaction, l'analyse qui est faite par les chargés de soutien aux plans cadre et la grille d'analyse qu'ils remplissent avant de soumettre les pcc au directeur des études pour approbation, sont des moyens de s'assurer que tous ces éléments sont considérés. Plusieurs pcc ont été approuvés avec la condition qu'une grille à échelle descriptive soit produite à l'intérieur d'un certain délai, pour assurer que c) la correction des activités sommatives soit réalisée à partir de critères et de seuils de réussite établis.			Trouver un moyen de faire un rappel pour les grilles à échelle descriptives pas encore produites		X
51	PCC	5.3 Dépt/ FCSI/Prog	5.3.2 b)	en pondérant l'évaluation des apprentissages en fonction de la valeur relative accordée aux éléments de compétences et aux objectifs d'apprentissage dans chaque cours dont il est responsable ;	Analyse des plans cadres	Fait directement ds les PCC					
52	PCC	5.3 Dépt/ FCSI/Prog	5.3.2 c)	en faisant en sorte que la correction des activités d'évaluation sommative soit réalisée à partir des critères et des seuils de réussite établis par l'ensemble des enseignants qui donnent le même cours et selon une pondération équivalente ;	Analyse échantillon ÉFC A12-H14 et H15	Pour un même cours donné par plusieurs enseignants les résultats de l'analyse des pdc et efc des sessions A12, H13, A13 et H14 (Échantillon 1) et des efc des sessions H15 et A15 (échantillon 2), montrent : Échantillon 1 : Cours donné par plus d'un enseignant (N : 149 pdc) : Q. 70 les pdc permettent d'inférer que les cours sont équivalents : 55,7 % Q. 97 Pondération de toutes les EFC est la même : 85,9 % Q. 98 Critères d'évaluation de toutes les EFC sont les mêmes : 52,3% Échantillon 2 : Cours donné par plus d'un enseignant (N: 37 pdc) : Q. 70 les pdc permettent d'inférer que les cours sont équivalents : 59,5% Q. 82 Pondération de toutes les EFC est la même : 70,3 % Q. 98 Critères d'évaluation de toutes les EFC sont les mêmes : 27 %					
53	PCC	5.3 Dépt/ FCSI/Prog	5.3.2 d)	en déterminant, s'il y a lieu, les éléments de compétence ou les objectifs d'apprentissage qui, s'ils ne sont pas maîtrisés, peuvent entraîner à eux seuls, en raison de leur importance, un verdict d'échec et en s'assurant que les étudiants en sont informés à l'avance au moyen du plan de cours.	Analyse des plans-cadres Analyse des plans de cours	Se fait par le biais des PCC					
54	PCC-FCSI	FCSI/Prog	5.3.2 a,b,c	Se donner les moyens d'attester que l'évaluation des apprentissages dans les cours dont il est responsable est juste et équitable, notamment :	Entrevue de groupe CP FCSI et rencontres avec JM	Comme pour la FR cette responsabilité s'exerce notamment par l'élaboration des pcc. Selon les propos recueillis à la FCSI, pour les dernières AEC données et produites par le CAT on estime qu'entre 80 et 90 % des cours donnés ont un PCC. Pour les AEC achetées à d'autres cégeps, la plupart des cours ont, soit un PCC ou une fiche descriptive, élaborés par le cegep concepteur. Comme pour la FR, il arrive que des programmes d'AEC débutent sans que les PCC n'aient été élaborés. Aucun PCC produit par la FCSI n'a encore été déposé pour approbation à la DÉ. La PIEA prévoit que le comité de programme valide les plans cadres de cours et qu'il les dépose à la DÉ pour approbation. Si les responsables de la validation et de l'approbation les pcc produits par la FCSI sont différents, il faudrait le préciser dans la PIEA.		C	Si les responsables de la validation et de l'approbation les pcc produits par la FCSI sont différents, il faudrait le préciser dans la PIEA.		X
55	PCC-FCSI	5.3 Dépt/ FCSI/Prog	5.3.2 d)	en déterminant, s'il y a lieu, les éléments de compétence ou les objectifs d'apprentissage qui, s'ils ne sont pas maîtrisés, peuvent entraîner à eux seuls, en raison de leur importance, un verdict	Entrevue de groupe des CP FCSI	Pas de cours de ce type actuellement, mais il y en a déjà eu. Par exemple, pour une AEC en Techniques ambulancières.		SO			

#	Objet voir légende feuille 1	Responsable	# PIÉA	Responsabilité	Sources de données	Résultats	Jugement du comité	Cote	Éléments de réflexion du comité	Texte PIEA	Plan suivi
56	PCC	5.3 Dépt/ FCSI/Prog	5.3.3	Élaborer un plan cadre de cours pour chacun des cours dont il est responsable.	Proportion des plans-cadres adoptés par les dépt et les prog. et déposés à la DÉ (C. Basque) Fichier Excel PCC-État de situation Mentions dans les rapports annuels et plans de travail des départements et programmes	En date du 5 février 2016, sur les 582 cours offerts à l'enseignement régulier, 199 (34 %) sont approuvés par le directeur des études, 121 sont en traitement, 87 ont été déposés par les programmes et sont en attente d'une rétroaction par la DÉ. Cent soixante-quinze (175) plans cadres (30 %) restent encore à être élaborés, dont 123 ont été reportés à plus tard. && Les plans de travail et bilans annuels montrent qu'en 2013-14 et 2014-15 l'ensemble des départements (sauf 2 qui n'ont pas produit de RA) sont à l'œuvre pour l'élaboration des PCC, dont certains font mention de PCC en cours de révision. Plusieurs sont en cours d'approbation.	Très satisfaisant. (Réunion du 09-09-16)	B			
57	PCC-FCSI	5.3 Dépt/ FCSI/Prog	5.3.3	Élaborer un plan cadre de cours pour chacun des cours dont il est responsable.	Sondage aux enseignants -FCSI Entrevue de groupe des CP et rencontres avec JM	Q. 12 Profs : Un plan cadre ou une fiche descriptive existent-ils pour le (les) cours que vous donnez ? 13 profs/ 17 oui; 2 profs/ 17 pas toujours; 2 profs/ 17 ne sais pas. 2 commentaires à la Q. 13 mentionnant que des plans cadres pour tous les cours seraient appréciés	Il semble que la source d'info pose problème. La question devrait se poser au CP (les résultats ne sont pas là). Combien de plans cadre précisément sont concernés par la FCSI? Certains viennent d'ailleurs, d'autres sont fait ici. Certains cours se basent encore sur une fiche descriptive plutôt qu'un PCC.	C	Procédure pour les PCC à la FCSI		X
58	PCC	5.3 Dépt/ FCSI/Prog	5.3.4	Déposer les plans cadres de cours au comité de programme concerné. Dans le cas de la formation générale commune et de la formation générale complémentaire, les plans cadres de cours sont déposés à la Direction des études.	Vérification que les plans cadres sont adoptés par la bonne instance avant d'être approuvés par la DÉ	Cette vérification est faite par la personne chargée de soutien au PCC, à l'aide d'une <i>Grille de vérification</i> . C'est cette personne qui s'assure que les PCC ont été adoptés par la bonne instance (département ou comité de programme) avant de les transmettre au DÉ et de recommander leur approbation. L'adoption par le département et, le cas échéant, le comité de programme est un des éléments à vérifier dans la <i>Grille</i> .	Procédure est respectée, responsabilité assumée	A			
59	PCC-FCSI	5.3 Dépt/ FCSI/Prog	5.3.4	Déposer les plans cadres de cours au comité de programme concerné. Dans le cas de la formation générale commune et de la formation générale complémentaire, les plans cadres de cours sont déposés à la Direction des études.	Entrevue de groupe CP FCSI et rencontres avec JM Document : Règles de collaboration entre le service de la FCSI et les départements partenaires, 18 septembre 2014	Les plans cadres approuvés par qui ? Voir le document pdf : Règles de collaboration entre le service de la FCSI et les départements partenaires, 18 septembre 2014 : pour les plans cadres, deux cas de figure : 1) cours relevant exclusivement de la FCSI, et 2) cours communs avec un DEC (même code de cours SOBEC). Le département est consulté, on lui demande de donner ses commentaires à l'intérieur d'un délai de trois semaines, si les commentaires ne sont pas reçus dans ce délai, le plan cadre est appliqué tel qu'adapté par la FCSI., IL n'y a pas d'approbation, ni par le département, ni par la DÉ.		SO	Déterminer les modalités d'approbation des PCC		X
60	PDC	5.3 Dépt/ FCSI/Prog	5.3.5 a)	Valider, selon les modalités prévues par la Direction des études, les plans de cours dont il est responsable. Décider, pour chacun des plans de cours examinés, s'il l'adopte ou s'il recommande que certains correctifs y soient apportés à la présente session.	Relevé des plans de cours et grille d'autoéval remis Proportion de plans de cours cochés "adopté" par dépt. (5.2.2, 5.3.5 (a)) dans échantillons Mentions dans les rapports annuels et plans de travail des départements et programmes	Les plans de cours sont remis à la DÉ à chaque session comme convenu et sont accompagnés de la grille d'autoévaluation signée par le département. Il est très rare de retrouver sur la grille des éléments pour lesquels des modifications ont été demandées. Or étant donné les constats en 5.2.2 au sujet de la conformité, il y a lieu de questionner le processus. Sur les 231 pdc analysés de A12 à H14 (Échantillon 1) et les 83 de H15 et A15 (Échantillon 2) : Échantillon 1 : Q. 57 Plan de cours adopté par le département : 81 % Q. 58 Des correctifs ont été demandés : 12, 1 % Échantillon 2 : Q. 57 Plan de cours adopté par le département : 86,7 % Q. 58 Des correctifs ont été demandés : 14,5 % Dans les rapports annuels et les plans de travail, pour plusieurs pas de mention explicite de transmission des PDC mais de validation oui. 2013-14: 13 dépt et programmes indiquent avoir validé et transmis à la la date requise 11 indique avoir validé, mais sans mention de transmission 6 sans mention de validation et transmission 2014-15 17 dépt et programme indiquent avoir validé et transmis à la date requise 11 indique avoir validé, mais sans mention de transmission 2 sans mention de validation et transmission		B			X
61	PDC-FCSI	5.3 Dépt/ FCSI/Prog	5.3.5 a)	Valider, selon les modalités prévues par la Direction des études, les plans de cours dont il est responsable. Décider, pour chacun des plans de cours examinés, s'il l'adopte ou s'il recommande que certains correctifs y soient apportés à la présente session.	Entrevue de groupe CP FCSI et rencontres avec JM	En entrevue de groupe les CP de la FC se disent en mesure de certifier que les plans de cours sont conformes. Oui, les plans de cours sont validés par les CP responsables des AEC, en s'inspirant des modalités prévues par la DÉ (modalités et grilles ont été adaptées par la FCSI). La Grille est signée par le /la CP.	Responsabilité de la FCSI assumée (Réunion du 4 oct. 2016)				
62	PDC	5.3 Dépt/ FCSI/Prog	5.3.5 b)	Transmettre à la Direction des études selon les modalités prévues par celle-ci, au plus tard trois semaines après le début de la session, chacun de ces plans de cours en faisant état de leur adoption et, s'il y a lieu, des modifications à apporter.	Relevé des plans de cours et grille d'autoéval remis avant échéance vs. tous les cours offerts Proportion de plans de cours cochés "adopté" par dépt. (5.2.2, 5.3.5 (a)) échantillon H 2014 et A 2014	Les plans de cours sont remis à la DÉ à chaque session comme convenu et sont accompagnés de la grille d'autoévaluation signée par le département. La grande majorité des départements le font dans les délais.	responsabilité assumée	B			

#	Objet voir légende feuille 1	Responsable	# PIÉA	Responsabilité	Sources de données	Résultats	Jugement du comité	Cote	Éléments de réflexion du comité	Texte PIEA	Plan suivi
63	PDC-FCSI	5.3 Dépt/ FCSI/Prog	5.3.5 b)	Transmettre à la Direction des études selon les modalités prévues par celle-ci, au plus tard trois semaines après le début de la session, chacun de	Entrevue de groupe CP FCSI et rencontres avec JM	Les pdc et les grilles ne sont pas transmis à la DÉ mais au cp responsable de l'AEC qui les adopte			Si les modalités de transmission sont différentes à la FCSI il faudrait le préciser dans la PIÉA	X	
64	PDC	5.3 Dépt/ FCSI/Prog	5.3.6	Préciser, dans le cas où il peut être nécessaire d'apporter des modifications significatives à un plan de cours durant une session, les règles qui encadrent ces modifications.	Échantillon de règles départementales de modifications à un plan de cours (à venir) Questionnaire aux coordos Lettre de la DÉ demandant ces règles NB de départements qui ont précisé des règles de modifs OK Mentions aux rapports annuels et plans de travail des départements et des programmes	Q.32 COORDOS : Votre département a-t-il défini ses règles pour encadrer les modifications au plan de cours en cours de session? 12 coordos /31 (38,7 %) ont répondu oui ; 5 coordos / 31 (16,1 %) ont répondu plutôt oui . Ces deux catégories font 54,8 % . Mention présente dans quelques plans de travail de département (6) pour 2013-2014 et 2014-2015. La DÉ n'a pas la responsabilité d'approuver ces règles donc elles ne sont pas archivées à la DÉ. Pour savoir si tous les départements se sont dotés de telles règles, il faudrait les demander formellement.	La responsabilité est assumée seulement par la moitié des départements, c'est insuffisant	E			X
65	PDC-FCSI	5.3 Dépt/ FCSI/Prog	5.3.6	Préciser, dans le cas où il peut être nécessaire d'apporter des modifications significatives à un plan de cours durant une session, les règles qui encadrent ces modifications.	Pour la FCSI : Entrevue de groupe des CP et rencontres avec JM	la FCSI n'a pas précisé de règles pour encadrer ces modifications.	Responsabilité non assumée				
66	ÉVALSOM_c onserver doc	5.3 Dépt/ FCSI/Prog	5.3.7	Conserver les documents remis par les enseignants, tel que spécifié aux articles 5.2.10 et 5.2.14.	Questionnaire aux coordos (si reçu, conservé pendant deux ans?) (voir 5.2.14)	Q.33 COORDOS Lorsqu'un enseignant part en congé...vous remet-il épreuves et instruments d'évaluation? 12 coordos /30 (40 %) ont répondu oui . 8 coordos / 30 (26,7 %) ont répondu plutôt oui . Ces deux catégories font 66,7 % . 3 coordos ont répondu « ne s'applique pas » Q. 34 COORDOS Question ouverte liée à la Q 33 : Si les profs vous remettent les épreuves et IE combien de temps conservez-vous ces documents ? 21 personnes ont répondu : 1 pers. : 1 session; 2 pers : 1 an; 5 pers : 2 ans ; 2 pers : plus de 2 ans; 5 pers : jusqu'au retour du prof; 5 pers. autres dispositions	Possible interprétation des «NSP» : il n'y a pas eu de profs absents pendant la période où coordo a été en fonction ?	D	Affirmer plus clairement que la propriété des documents est au cégep afin d'encourager le partage des outils et du matériel développés par les profs		X
67	ÉVALSOM_c onserver doc	5.3 Dépt/ FCSI/Prog	5.3.7	Conserver les documents remis par les enseignants, tel que spécifié aux articles 5.2.10 et 5.2.14.	Entrevue de groupe CP FCSI et rencontres avec JM	Chaque CP responsable des AEC, mais c'est variable d'un cp à l'autre.	Responsabilité assumée partiellement (Réunion du 4 oct. 2016)	C	Mécanisme de suivi		X
68	perfectionn ement et soutien	5.3 Dépt/ FCSI/Prog	5.3.8	Communiquer périodiquement à la Direction des études ses besoins de perfectionnement ou de soutien en matière d'évaluation des apprentissages et planifier lui-même, s'il y a lieu, des activités de	Rapport annuel ou bilan selon le canevas produit par la DÉ (voir Caroline)	&& Plus de 90 % des PT et RA (2013-14 et 2014-15 confondus) mentionnent des besoins de perfectionnement mais ce sont des besoins disciplinaires non liés à l'évaluation des apprentissages.	Insatisfaisant (réunion du 09-09-16)	E	voir 5.6.12 Outil pour communiquer les besoins est à préciser (changer le gabarit des rapports annuels?)	X	X
69	perfectionn ement et soutien	5.3 Dépt/ FCSI/Prog	5.3.8	Communiquer périodiquement à la Direction des études ses besoins de perfectionnement ou de soutien en matière d'évaluation des apprentissages et planifier lui-même, s'il y a lieu, des activités de perfectionnement.	Entrevue de groupe CP FCSI et rencontres avec JM	La FCSI ne communique pas à la Direction des études ses besoins de perfectionnement ou de soutien en matière d'évaluation des apprentissages et le soutien pédagogique est assuré par le CP soutien à l'enseignement .			Si l'article 5.3.8 ne s'applique pas à la FCSI le soustraire des responsabilités qu'elle doit assumer en tant que département selon 5.4.1	X	
70	Reddition de compte	5.3 Dépt/ FCSI/Prog	5.3.9	Rendre compte à la Direction des études de l'exercice de ses responsabilités en matière d'évaluation des apprentissages, notamment par la remise de procès-verbaux ou d'extraits de procès-verbaux de réunions départementales, de son plan de travail et de son rapport annuel.	Remise des plans de travail et rapports annuels départementaux. Remise des procès verbaux demandés par la DÉ (dans quels cas ? Lesquels ?) Rapport annuel selon format demandé par la DÉ Voir notre SIP et compiler	Quasi tous les départements et programmes remettent leur plan de travail et leur bilan annuel. Depuis la session H 2014, ces rapports et bilans sont produits selon un gabarit établi par le directeur des études , ce qui permet de mieux suivre les responsabilités reliées à la PIÉA. (2013-14: 1 dpt n'a pas remis de PT et un autre de RA; 2014-15: tous ont remis PT et RA)	Très satisfaisant (réunion du 09-09-16)	A			
71	Reddition de compte- FCSI	5.3 Dépt/ FCSI/Prog	5.3.9	Rendre compte à la Direction des études de l'exercice de ses responsabilités en matière d'évaluation des apprentissages, notamment par la remise de procès-verbaux ou d'extraits de procès-	Entrevue de groupe CP FCSI et rencontres avec JM	Bien que la PIÉA confie à la FCSI les mêmes responsabilités qu'à un département pour certains cours (5.4.1), elle ne fait pas de reddition de compte à la DÉ sur l'exercice de ses responsabilités en matière d'évaluation des apprentissages.	Cette responsabilité n'est pas exercée (Réunion du 09-09-16)	E			X
72	DI_EQ_IN_S U_RAC	5.3 Dépt/ FCSI/Prog	5.3.10	Traiter les demandes d'équivalence pour les cours dont il est responsable.	Entrevue de groupe CP FCSI et rencontres avec JM	On a traité cela par l'entrevue de la registraire en lien avec responsabilité 5.7.1	Responsabilité assumée, mais à clarifier pour la registraire pour la FCSI	B			
73	DI_EQ_IN_S U_RAC	5.3 Dépt/ FCSI/Prog	5.3.10	Traiter les demandes d'équivalence pour les cours dont il est responsable.	Registrariat - Temps de réponse des dépt vs délai demandé (par session, par dépt.)	On a traité cela par l'entrevue de la registraire					
74	FCSI	5.4 FCSI	5.4.1	a) Assumer les responsabilités attribuées au département à la section 5.3 pour les cours dont il est responsable et qui donnent droit à des unités lorsqu'aucun département n'est responsable de la discipline visée. b) Dans le cas d'une discipline qui relève d'un département du Collège, assumer ces	Questionnaire aux profs-FCSI Questionnaire aux étudiants-FCSI Entrevue de groupe CP-FCSI Entrevue de groupe CP-FCSI	a) Les responsabilités du département de 5.3.1 à 5.3.10 ont été aussi examinées pour la FCSI. Voir les résultats au regard de chacune des de ces responsabilités b) Les balises de cette collaboration ont été définies dans un document présenté à la CÉ (19 novembre 2013) et approuvé par la Direction des études (Règles de collaboration entre le service de la FCSI et les départements partenaires, 18 septembre 2014). Les éléments traités dans ce document concernent les RDÉA, les plans-cadres, les plans de cours, le développement des AEC ainsi que l'encadrement et le soutien pédagogique.			Pas de jugement porté sur l'aspect collaboration car les partenaires n'ont pas été questionnés à ce sujet.		

#	Objet voir légende feuille 1	Responsable	# PIÉA	Responsabilité	Sources de données	Résultats	Jugement du comité	Cote	Éléments de réflexion du comité	Texte PIEA	Plan suivi
75	Perfectionnement et soutien	5.4 FCSI	5.4.2	Assurer un support auprès du personnel enseignant quant aux pratiques d'évaluation des apprentissages.	Entrevue de groupe CP-FCSI et rencontres JM	Il est prévu dans les Règles de collaboration entre le service de la FCSI et les départements partenaires, (18 septembre 2014) que la FCSI fournit ce type de soutien. Une ressource professionnelle à temps plein est affectée à cette fonction. Les mesures de soutien pédagogique sont énumérées dans un document intitulé «Mesures de soutien pour la qualité de la formation continue». Elles comprennent notamment des mesures pour soutenir les enseignants de la FCSI dans la planification des cours, dans la rédaction des plans de cours, dans la prestation de cours, l'élaboration des instruments d'évaluation et des mesures spécifiques d'accompagnement des enseignants (en collaboration avec la CP TIC) qui dispensent de la formation à distance.	Responsabilité exercée	A			
76	RAC-PIRAC	5.4 FCSI	5.4.3	Traiter, en suivant les modalités et les procédures prévues par la Politique institutionnelle de la reconnaissance des acquis et des compétences, les demandes d'équivalence en vertu d'apprentissages extrascolaires.	Entrevue de groupe CP-FCSI et rencontres JM	La RAC se fait à la FCSI depuis plusieurs années déjà. Par contre, il n'y a pas encore de PIRAC officielle. Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle PIÉA, un premier projet de PIRAC avait été déposé à la DÉ. Un nouveau projet de Politique a été rédigé au cours de l'année 2015-2016, mais elle n'a pas encore été adoptée.	Pour la période de référence, cette responsabilité est «sans objet» puisqu'il n'y a pas de PIRAC.	SO			
77	Profil	5.5 Prog	5.5.1	Élaborer le profil du diplômé à partir des buts généraux (ou des intentions éducatives), des objectifs et des standards	Analyse des profils du diplômé (voir Enscommun et SIP) : nb de profils du diplômé déposés /approuvés Outils développés par la DÉ pour aider à élaborer les profils Mentions dans les rapports annuels et plans de travail des départements et programmes	En sept. 2016, seulement 3 profils non pas encore été déposés sur 18 programmes. Peu de mentions dans les plans de travail et rapports annuels (2013-14: 4 PT et 5 RA; 2014-15: 1 PT et 2 RA) et lorsqu'ils le font, ce sont des mentions de révision ou de mises à jour de profils. On peut déduire que les profils ont déjà été faits avant. Dans ces quelques mentions, le profil est présenté au programme plutôt qu'élaboré par lui.	Responsabilité assumée et à poursuivre La responsabilité serait assumée, mais plus ou moins visible dans les PT et RA, le gabarit n'étant pas assez explicite sur ce plan (09-09-16)	B			
78	ÉSP	5.5 Prog	5.5.2	Élaborer l'épreuve synthèse de programme et participer à son administration, conformément au Cadre institutionnel de l'épreuve synthèse de programme.	Analyse des documents décrivant l'ÉSP, Rapport annuel - Passation de l'ÉSP Nb d'ÉSP approuvées CLARA : Résultats des ÉSP OK Mentions dans les rapports annuels et plans de travail des départements et programmes	Tous les programmes ont élaborés un ÉSP qui se tient à chaque année: en 2015, 4 programmes ont ÉSP dite Dissociée et 14 dite dans Cours intégrateur, conformément au Cadre de ÉSP. Les enseignants administrent l'ÉSP. En 2013-14, 19 département et programmes mentionnaient l'exercice de cette responsabilité dans leur PT et 18 dans leur RA font mention de l'administration de l'ÉSP. En 2014-15, l'ensemble en faisait mention. Toutefois, très peu indique la responsabilité du programme la concernant. Les mentions se trouvent le plus souvent dans les responsabilités DPT plutôt que programme.	2016-09-27 Responsabilité d'élaborer et d'administrer est assumée (mais peu d'indices nous permettent de se positionner sur la conformité au Cadre comme elles ne sont pas toutes approuvées, voir 5.6.13). Jugement partiel La responsabilité est exercée, mais il n'apparaît pas clairement que le programme en est responsable (réunion du 16-09-16)	B	Revoir responsabilité au comité de programme : Témoigner à la DÉ de la conformité de l'ÉSP au Cadre	X	
79	ÉSP	5.5 Prog	5.5.3	S'assurer que, dès leur première session dans un programme d'études, les étudiants soient informés qu'ils auront une épreuve synthèse de programme (ÉSP) et qu'ils reçoivent une information adéquate sur la nature et les enjeux de celle-ci.	Questionnaire aux étudiants	Q. 20 Étudiant : Informés, dès la première session de votre programme, que vous auriez une ÉSP à réussir à la fin de votre programme ? 785 étu/ 1368 (57,4 %) ont répondu oui ; 185 étu/ 1368 (13,5 %) ont répondu plutôt oui . Ces deux catégories font 70,9 % Q. 21 Étudiant : Si oui, considérez-vous avoir été bien informé sur la nature et les enjeux de votre ÉSP? 476 étu/ 1368 (34,8 %) ont répondu oui ; 262 étu/ 1368 (19,2 %) ont répondu plutôt oui ; Ces deux catégories font 54 %; 358 étu/ 1368 (26,2 %) ont répondu non ou plutôt non . Q. 23 Étudiant : Autres commentaires : 14 commentaires sur les 32 laissés mentionnent que c'est la 1ère fois qu'ils entendent parler de l'ÉSP.	Q. 20, Q. 21, Q. 23 : Pas suffisant. Ne veut pas dire que cela n'a pas été dit, mais il faut que ça soit répété à plusieurs reprises.	C	Changer le verbe, garder informer		
80	ÉSP	5.5 Prog	5.5.3		Questionnaire à SPE Questionnaire aux coordos de prog Mentions dans les rapports annuels et plans de travail des départements et programmes	Q.40 COORDOS de PROG. Comment faites-vous pour vous assurer que les étu. reçoivent une information adéquate sur la nature et les enjeux de l'ÉSP, dès leur première session..? Question ouverte : 24 /24 coordos ont laissé un commentaire : le plus courant (19 réponses) est : par le biais d'un ou de cours de 1re session ou par la projet d'aide à la réussite. && Plusieurs RA (2013-14: 10 et 2014-15: 17) en font mention. Le gabarit pour le plan de travail et le rapport annuel des départ. et prog. crée une confusion car cette responsabilité est écrite comme une responsabilité du départ.	2016-09-27 La responsabilité est exercée par les programmes mais l'information disponible n'est pas nécessairement reçue. L'analyse des PT et des Ra confirme que la responsabilité est assumée, mais peu en indique la nature, la teneur de l'information transmise et la passation. (réunion du 16-09-16)		Autres moyens d'informer les étudiants de l'ÉSP : Les cahiers de l'étudiant Est-il nécessaire ou obligatoire que cette information soit transmise en première session alors que les étudiants de première année ont beaucoup d'information à assimiler? Suggestion de modification à la PIEA: dès la première année plutôt que dès la première session. (réunion du 16-09-16)	X	
81	ÉSP	5.5 Prog	5.5.4	Aviser, au début de chaque session selon les programmes, tous les étudiants qui seront admissibles à l'épreuve synthèse en fin de session. Les informer également dès ce moment de la forme que prendra l'épreuve et des exigences qui y sont liées.	Questionnaire aux étudiants (étudiants inscrits à la dernière session de prog. Et admissible à faire l'ÉSP)	Q. 22 Étudiant : Avisés de la forme que prendra l'épreuve et des exigences qui y sont liées? Noter que sur les 1368 étu. 672 (49,1%) ont répondu « ne s'applique pas » : 386 étu/ 1368 (28,2 %) ont répondu oui ; 95 étu/ 1368 (6,9 %) ont répondu plutôt oui . Ces deux catégories font 35,1 % Recalcul : 386 étu/ 672 (55,4 %) ont répondu oui ; 95 étu/ 672 (13,6 %) ont répondu plutôt oui . Ces deux catégories font 69%. Voilà les commentaires	Pas très élevé.	D	C'est peut-être une question de terminologie.		X

#	Objet voir légende feuille 1	Responsable	# PIÉA	Responsabilité	Sources de données	Résultats	Jugement du comité	Cote	Éléments de réflexion du comité	Texte PIEA	Plan suivi
82	ÉSP	5.5 Prog	5.5.4		Questionnaire aux coordos lettres du Registraire Questionnaire Registraire Mentions dans les rapports annuels et plans de travail des départements et programmes	Q.41 COORDOS de PROG. De quelle manière est-ce que le étu. admissibles à l'ÉSP de votre prog. sont -ils informés de la forme que prendra l'épreuve et des exigences qui y sont liées ? Question ouverte : 24/24 coordos ont laissé un commentaire : le plus courant (17réponses) est : par le biais d'un cours ciblé ou cours porteur ou cours d'intégration. En général, lorsque cela s'applique, il y a une mention (2013-14: 10 et 2014-15: 16). ici aussi, le gabarit pour le plan de travail et le rapport annuel des départ. et prog. crée une confusion car cette responsabilité est écrite comme une responsabilité du départ.	Jugement partiel : Responsabilité exercée, mais intéressant de constater que l'avis des étudiants est différent (voire opposé) La responsabilité semble exercée, mais les données montrent qu'il faut y apporter une attention plus soutenue. Aussi, le gabarit actuel utilisé pour la production des PT et RA pose une difficulté de clarté. (réunion du 16-09-16)		Lorsque l'ÉSP est un cours intégrateur, est-ce que les étudiants sont quand même avisés qu'en réussissant leur cours ils réussissent l'épreuve synthèse de programme ? Quelque chose à améliorer par rapport à la transmission de l'info programme. Changements de pratique en cours. Les ESP se font dans des cours porteurs. Très peu sont maintenant dissociés et sont en cours de modification. (réunion du 16-09-16)		
83	MULTI	5.5 Prog	5.5.5	Assumer les responsabilités attribuées au département à la section 5.3 exclusivement pour les cours multidisciplinaires dont il est responsable. Ces responsabilités sont assumées en collaboration	Questionnaire coordos de programme idem à 5.3.1 à 5.3.10, sauf 5.3.4 Mentions dans les rapports annuels et	Dans les plans de travail et rapports annuels il y a seulement une mention par rapport à la révision de règles d'attribution de cours multi (À noter qu'en 2013-2014 et 2014-2015, il existait 3 programme au Cégep AT)	Les données étant insuffisantes, difficile de poser un jugement éclairée sur L'exercice de cette responsabilité (réunion du 16-09-16)	SO			
84	PCC	5.5 Prog	5.5.6	Valider les plans cadres de cours selon les modalités prévues par la Direction des études.	Signature coordo de programmes sur plans-cadres officiels (donc approuvés par le DÉ) Liste des plans-cadres approuvés (C. Basque) Mentions dans les rapports annuels et plans de travail des départements et	Dans les plans de travail et les bilans annuels, il y a plusieurs mentions à l'effet que les PCC ont été déposés ou validés par le comité de programme	Voir ligne 25 Assumée ou en bonne voie de l'être. Le travail est à poursuivre (réunion du 16-09-16)	B			
85	PCC	5.5 Prog	5.5.7	Déposer, pour approbation, les plans cadres de cours à la Direction des études.	Nombre de plans-cadres déposés versus nombre total à déposer (voir Céline) Nb de plans-cadres qui portent la signature du coordo de programme. Description du processus d'élaboration et d'approbation des plans-cadres	2013-14 et 2014-15 confondus, seulement 6 mentions attestent que des PCC ont été déposés à la DÉ (toutefois, ils ont pu l'être, sans que cela soit mentionné). Voir ligne 25	le comité note un manque de données pour porter un jugement (réunion du 16-09-16)	B			
86	ÉVALSOM_équivalence	5.5 Prog	5.5.8	Recommander aux départements et à la Direction des études les mesures favorisant l'harmonisation des pratiques et l'équivalence des évaluations pour tous les cours du programme.	Questionnaire aux coordos Mentions dans les rapports annuels et	Q.42 COORDOS de PROG. À titre de coordonnateur de programme, avez-vous déjà recommandé (aux départements ou à et à la Direction des études) des mesures favorisant l'harmonisation des pratiques et l'équivalence des évaluations pour tous les cours du programme? 8 coordos / 24 (33,3%) ont répondu oui; 16 / 24 (66,7%) ont répondu non. Q.43 COORDOS de PROG : Si oui, lesquelles? Question ouverte : 6 /24 coordos ont laissé un commentaire. Zéro trace dans les plans de travail ou les bilans annuels, cela ne ressort pas comme une responsabilité de programme. Toutefois il est clair qu'il y a du travail qui se fait dans cet esprit mais c'est inscrit comme une	Sans objet Le résultat ne veut pas nécessairement dire que la responsabilité n'est pas assumée, mais peut-être que certains programmes n'ont rien à travailler sur ces points.	SO	Revoir la formulation de cet article. Qu'est-ce qu'on veut au juste ?	X	
87	PIÉA_Diffusion	5.6 DÉ	5.6.1 a)	a) Assurer la diffusion de la présente Politique, son application et sa mise à jour.	Description modes de diffusion: nouvelle PIÉA, nouveaux enseignants, guide pédagogique (agenda, etc.), outils d'accompagnement (plans de cours, RDÉA, profils, ÉSP), rappels réunions coordos et courriels (plagiat, cours intégrateurs, remise documents profs absents)	La PIEA est disponible sur le site internet CAT. Elle est donnée à tous les nouveaux enseignants lors des rencontres d'information. La PIEA ainsi que ses documents et outils attenants sont largement connus et utilisés par les enseignants à chaque session. Ses obligations et ses outis attenants ont été à maintes reprises présentés et discutés en réunion de coordos. Pas d'information sur la diffusion de la politique aux étudiants et aux intervenants autres que les enseignants. Elle est disponible aussi dans l'agenda (par le Guide pédagogique).	2016-09-27 Responsabilité assumée	A			
88	PIÉA_Application	5.6 DÉ	5.6.1 b)	b) Assurer l'application de la PIÉA	Production d'un canevas de rapport annuel pour les départements et programmes Analyse exercice des responsabilités A14-H15 Entrevue DÉ	La DÉ s'assure de son application en demandant aux dép. et comité de prog. de produire un plan de travail et un bilan annuel dans un gabarit prescrit. Ce gabarit a été construit pour permettre de rendre compte de l'exercice des responsabilités des départements et programmes. La présente opération d'évaluation de l'exercice des responsabilités est un mécanisme visant à s'assurer de l'application conforme de la PIÉA par la DÉ, qui procédera ensuite à l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan de suivi des responsabilités partiellement ou non assumées. La DÉ a aussi mis en place d'autres mécanismes de contrôle visant à assurer l'application de la PIÉA, notamment, la vérification d'un échantillon de pdc et d'efc, les modalités d'élaboration et d'approbation des plans de cours, la validation en département des plans de cours et les RDÉA.	2016-09-27 Responsabilité de la DÉ assumée pour les programmes et les départements.	A			X
89	PIÉA_Application-FCSI	5.6 DÉ	5.6.1 b)	b) Assurer l'application de la PIÉA	Entrevue de groupe des CP et rencontres avec JM	La DÉ ne demande pas à la FCSI de produire un plan de travail et un bilan annuel. Les autres mécanismes mentionnés plus haut pour la FR visant à assurer l'application de la PIÉA, s'appliquent également à la FCSI. Toutefois, concernant la vérification de plans de cours et d'épreuves finales de cours de la FCSI à chaque session, la DÉ ne l'a fait qu'une fois. Exemples donnés par les CP de la FCSI : - Lorsqu'il y a des plaintes des étudiants (par exemple, sur les frais de scolarité); - À l'occasion de demandes provenant de la DÉ par exemple, de fournir un échantillon de pdc, de rédiger des règles de collaboration avec les départements, de se doter de RDÉA.	4 oct. 2016 La responsabilité de la DÉ envers la FCSI est très peu exercée.	E			X

#	Objet voir légende feuille 1	Responsable	# PIÉA	Responsabilité	Sources de données	Résultats	Jugement du comité	Cote	Éléments de réflexion du comité	Texte PIEA	Plan suivi
90	PIÉA_Mise à jour	5.6 DÉ	5.6.1 c)	c) Assurer la mise à jour de la PIÉA.	Analyse exercice des responsabilités A14-H15 + opération en cours pour révisions mineures PIEA	Sa mise à jour se fait par le biais de l'opération en cours (évaluation de l'exercice des responsabilités, consultations de H 2015 sur modifs mineures à la section 6 «Règles et normes» mais il n'est pas réaliste de penser faire ce genre d'opération à tous les 5 ans comme prévu à l'art. 9.4. Pour ce qui est de sa mise à jour en lien avec les articles suivants : 9.5 oui fait avec les consultations de janvier 2015 pour modifs mineures 9.6 les consultations sont et seront faites	2016-09-27 Responsabilité assumée mais articles à revoir	A		X	
91	PIÉA_Application	5.6 DÉ	5.6.2	Informers les étudiants des moyens mis à leur disposition pour faire valoir leurs droits quand ils se croient lésés dans leur démarche d'apprentissage.	Guide pédagogique (agenda), info au SPÉ (remise agenda, présence sur site Internet, rencontres avec API) Questionnaire aux étudiants (reçu agenda?) Entrevue DÉ	Q. 33 Étudiant connaissez-vous les moyens qui sont mis à votre disposition pour faire valoir vos droits dans le cas où vous vous sentez lésés dans votre démarche d'apprentissage ? Par exemple pour faire appel d'une décision concernant une demande de révision de note ou pour contester une accusation de plagiat ? 572 étu/ 1368 (41,8 %) ont répondu oui; 300 étu/ 1368 (21,9 %) ont répondu plutôt oui. Ces deux catégories font 63,7 % En tout temps, l'étudiant peut se présenter au SPE ou au Guichet unique pour avoir de l'information sur ses droits s'il se croit lésé. L'information est disponible.	2016-09-27 La responsabilité est exercée par la DÉ mais l'information disponible n'est pas nécessairement retenue	B	Il y aurait lieu de faire une distinction entre «informer» et «diffuser». On pourrait faire plus que diffuser l'information. La participation de l'AGECAT pour faire connaître les droits est peut-être une avenue. Informer ou rendre l'information disponible ? Revoir la signification du verbe.	X	X
92	PIÉA_Application-FCSI	5.6 DÉ	5.6.2	Informers les étudiants des moyens mis à leur disposition pour faire valoir leurs droits quand ils se croient lésés dans leur démarche d'apprentissage.	Guide pédagogique (agenda), info SPÉ (remise agenda, présence sur site Internet, rencontres avec API) Questionnaire aux étudiants- FCSI Entrevue DÉ	Q. 34 Étudiant connaissez-vous les moyens qui sont mis à votre disposition pour faire valoir vos droits dans le cas où vous vous sentez lésés dans votre démarche d'apprentissage ? Par exemple pour faire appel d'une décision concernant une demande de révision de note ou pour contester une accusation de plagiat ? 52 étu/ 108 (48,1%) oui; 17 étu/ 108 (15,7 %) plutôt oui. Ces deux catégories font 63,8% En tout temps, l'étudiant de la FCSI peut se présenter au comptoir de la FCSI pour obtenir de l'information ou communiquer avec le CP responsable de l'AEC.	Insuffisant. À améliorer 2016-09-27 Même jugement que pour FR				X
93	PIÉA_Application	5.6 DÉ	5.6.3	Veiller à ce que soit assurée, dans l'ensemble des cours donnés au Collège, une évaluation juste et équitable des apprentissages.	Analyse d'un échantillon d'épreuves finales avec les plans de cours Entrevue DÉ	Juste : réfère à la validité (mesure réellement ce qui doit être mesuré) et fidèle (mesure avec la même exactitude). Équitable : réfère à l'objectivité (critères d'évaluation et seuils de réussite) et à l'équivalence dans les cours et les évaluations (même obj, critères, pondération). Ces deux éléments sont assurés par plusieurs moyens dont l'élaboration et l'adoption des PCC, la vérification de la conformité d'un échantillon de plan de cours et d'épreuve finale, la validation par les départements des plans de cours, et l'adoption de RDÉA. Comme suite à l'analyse des PDC et des EFC, une rétro est envoyée sur les éléments de non conformité à l'enseignant et une synthèse est envoyée au coordo. C'est au département d'assurer le suivi des éléments à changer pour assurer la conformité. Mais, selon les résultats d'analyse des plans de cours il y a encore du travail à faire à tous les paliers pour arriver à ce que 100 % des plans de cours soient conformes en tous points.	2016-09-27 Responsabilité assumée	A	Lorsqu'un aspect est jugé non-conforme, une correction doit être apportée. Nous sommes rendus à établir une liste d'éléments prioritaires qui pourraient faire en sorte, lors d'un verdict de non-conformité, d'être repigé à nouveau. 2016-09-27 Le comité est d'avis que le département doit assurer le suivi		X
94	PCC	5.6 DÉ	5.6.4	Assurer les conditions nécessaires pour que l'évaluation des apprentissages soit effectuée dans un contexte qui favorise une évaluation juste et équitable.	Proportion avec dérogations + raisons Balises établies par DÉ pour demander grilles descriptives annexées au PCC Règles de confection d'horaires d'exams Entrevue DÉ	En plus de ce qui est mentionné plus haut. Le contexte de réalisation de l'évaluation finale est précisé au PCC. Habituellement, cela se déroule durant la semaine des examens à la fin de la session. Juste est assuré (fidèle) par l'horaire des examens (tous les groupes-cours sont placés en même temps). Équitable (objectif) est assuré par l'élaboration d'une grille critériée qui est demandée en accompagnement du PCC pour les cours pertinents (apprentissage complexe).	2016-09-27 Responsabilité assumée pour les PCC qui sont approuvés	A			X
95	RDÉA	5.6 DÉ	5.6.5	Approuver, conserver et rendre accessibles les règles départementales d'évaluation des apprentissages.	Liste des RDÉA approuvées, échantillon de RDÉA approuvées (voir ESCOMMUN et SIP) Description de comment et où elles sont conservées et accessibles	Une procédure d'approbation a été mise en place. Tous les dép. ont des RDÉA approuvées. Elles sont conservées sur le réseau de la DÉ et le Sip. Lorsqu'un département veut modifier ses RDÉA, il doit repasser par la procédure d'approbation.	2016-09-27 Responsabilité assumée	A	Rendre disponible les RDÉA de tous les dép. sur Omnivox		X
96	RDÉA-FCSI	5.6 DÉ	5.6.5	Approuver, conserver et rendre accessibles les règles départementales d'évaluation des apprentissages.	DÉ + entrevue avec CP de la FCSI et avec JM	La FCSI a ses propres RDÉA qui sont systématiquement incluses dans les plans de cours, mais elles ne portent pas la trace de l'approbation officielle de la part de la direction des études. (pas d'instrument de validation complété, pas de mention de l'approbation et de la date par la direction des études sur les règles, pas non plus déposées sur le SIP).	2016-09-27 Responsabilité non assumée	E			X
97	PCC	5.6 DÉ	5.6.6	Élaborer et rendre disponibles les modalités d'élaboration et de validation des plans cadres de cours.	Voir les documents relatifs aux PCC section-aux-employés/documents-de-references sur le site web du cégep pour la formation ordinaire et la formation générale.	Les documents relatifs à l'élaboration des PCC de même que la procédure pour les révisions majeures/mineures sont faits et disponibles sur le site internet CAT. Les documents ont été présentés en réunion de coordo et à la CE (voir 5.8.2). Des outils ont aussi été développés par les DÉ pour les dép. et prog. comme la Taxonomie du domaine cognitif et d'autres sont en travail.	2016-09-27 Responsabilité assumée	A			
98	PCC-FCSI	5.6 DÉ	5.6.6	Élaborer et rendre disponibles les modalités d'élaboration et de validation des plans cadres de cours.					Si modalités d'élaboration et de validation sont différentes pour la FCSI, il faudrait le préciser dans la PIÉA et si les outils (ex.gabarits) doivent être adaptés, il faudrait qu'ils soient revus et approuvés.	X	X
99	PCC ÉFC	5.6 DÉ	5.6.7	Évaluer et approuver, s'il y a lieu, les demandes de dérogation prévues à l'article 6.3.9. (dérogations à propos de l'épreuve finale de cours 6.3.7 soit par rapport à son caractère individuel, à sa pondération, ou au moment de sa passation)	Processus d'approbation des plans-cadres. Questionnaire direction des études	L'approbation d'une dérogation à 6.3.9 se fait lors de l'approbation de son PCC par le DÉ. L'évaluation de la demande est traitée en considérant aussi le 5.6.4	2016-09-27 Responsabilité assumée pour les PCC faits	A	Revoir les dates 9.1	X	

#	Objet voir légende feuille 1	Responsable	# PIÉA	Responsabilité	Sources de données	Résultats	Jugement du comité	Cote	Éléments de réflexion du comité	Texte PIEA	Plan suivi
100	PCC	5.6 DÉ	5.6.8	Approuver les plans cadres de cours.	Processus d'approbation des plans-cadres Proportion de plans-cadres signés vs déposés	En date du 5 février 2016, sur les 582 cours offerts à l'enseignement régulier, 199 (34 %) sont approuvés par le directeur des études, 121 sont en traitement, 87 ont été déposés par les programmes et sont en attente d'une rétroaction par la DÉ. Cent soixante-quinze (175) plans cadres (30 %) restent encore à être élaborés, dont 123 ont été reportés à plus tard.	2016-09-27 Responsabilité assumée pour les PCC faits; améliorer l'efficacité du processus	C	Revoir le processus d'approbation pour en augmenter l'efficacité.		X
101	PCC-FCSI	5.6 DÉ	5.6.8	Approuver les plans cadres de cours.	Entrevue de groupe CP FCSI et rencontres avec JM	La DÉ n'approuve pas les plans cadres produits par la FCSI		E			X
102	PDC	5.6 DÉ	5.6.9	Élaborer et rendre disponibles les modalités d'élaboration des plans de cours, de leur évaluation par l'enseignant et de leur validation par le département.	Document - Grille d'autoévaluation et validation des plans de cours	La DÉ a élaboré et rendu disponibles des modalités d'élaboration, d'évaluation et de validation des plans de cours en décembre 2011. Comme prévu à la section 9 (Mise en œuvre et révision de la politique) ces modalités ont été mises en application à la session d'hiver 2012 (janvier 2012). Une légère modification modification à la grille d'autoévaluation et de validation des plans de cours a été effectuée en décembre 2013 et mise en vigueur à la session H 2014.	2016-09-27 Responsabilité assumée	A			
103	PDC-FCSI	5.6 DÉ	5.6.9	Élaborer et rendre disponibles les modalités d'élaboration des plans de cours, de leur évaluation par l'enseignant et de leur validation par le département.	Entrevue de groupe des CP FCSI et rencontres avec JM	Avec l'accord du directeur des études la FCSI a adapté les outils et les modalités à sa réalité : ainsi une grille, un gabarit, et un guide de rédaction propres à la FCSI existent, mais ces outils adaptés n'ont pas été formellement approuvés par la DÉ, ni présentés à la Commission des études pour avis, comme prévu au Règlement No. 7.	La responsabilité de la DÉ n'a pas été assumée à l'égard de la FCSI.	E			X
104	PDC	5.6 DÉ	5.6.10	Recueillir, classer et rendre accessibles pour consultation, à chaque session, les plans de cours et les documents utilisés par les départements pour	Processus de conservation des plans de cours: serveur et SIP	Les plans de cours et ainsi que les grilles de vérification sont conservés par la DÉ sur son répertoire commun et sur le SIP.	2016-09-27 Responsabilité assumée	A			
105	PDC-FCSI	5.6 DÉ	5.6.10	Recueillir, classer et rendre accessibles pour consultation, à chaque session, les plans de cours et les documents utilisés par les départements pour	Entrevue de groupe des CP FCSI et rencontres avec JM	Les plans de cours de la FCSI ainsi que les grilles d'autoévaluation et de validation ne sont pas conservées par la DÉ mais par chacun des cp de la FCSI sur un répertoire commun.	2016-10-04 Responsabilité non assumée	E	Clarifier si cette responsabilité appartient à la DÉ ou à la FCSI	X	X
106	PDC	5.6 DÉ	5.6.11	Vérifier, à chaque session, la conformité d'un échantillon de plans de cours, tant à la formation ordinaire qu'à la formation continue.	Processus de vérification des plans de cours, liste des plans de cours évalués par sessions	L'échantillon de plan de cours a été pris à la formation ordinaire à chaque session depuis l'hiver 2012. L'échantillon total comporte 408 plans de cours et épreuves finales (sept. 2016).	2016-09-27 Responsabilité assumée	A	En lien avec ce qui a été dit à 5.6.3		
107	PDC-FCSI	5.6 DÉ	5.6.11	Vérifier, à chaque session, la conformité d'un échantillon de plans de cours, tant à la formation ordinaire qu'à la formation continue.	Modalités de validation et d'approbation de plans de cours Résultats d'analyse	Les pdc ne sont pas examinés de façon systématique à toutes les sessions comme c'est le cas pour les pdc de la FR. En effet, un échantillon de pdc et efc de la FCSI a été demandé une seule fois (session H 2013), les pdc et efc ont été analysés, mais les résultats n'ont pas été communiqués aux enseignants visés ni aux cp responsables de(s) AEC.	2016-09-27 Responsabilité non assumée	E			X
108	perfectionnement et soutien	5.6 DÉ	5.6.12	Soutenir les demandes des départements (article 5.3.8) et mettre en place les ressources nécessaires. (par rapport aux besoins de perfectionnement ou de soutien vs évaluation des apprentissages)	Questionnaire aux coordos Entrevue avec la DAÉ Mentions dans les rapports annuels et plans de travail des départements et programmes	Q.37 COORDOS : La DÉ a la responsabilité de soutenir les demandes des dépt. en ce qui a trait à leurs besoins de perfectionnement ou de soutien en évaluation des apprentissages. Estimez-vous que vos demandes sont satisfaites ? 15 coordos /30 (50 %) ont répondu Oui ; 8 coordos /30 (36,7 %) ont répondu plutôt oui . Ces deux catégories font 76,7 % . Noter que 3 coordos /30 ont répondu «Ne s'applique pas ». Du côté de la DÉ, il n'y a aucune demande de perfectionnement pédagogique en attente de traitement. Pour ce qui est du soutien pédagogique, il est offert par les conseillers pédagogiques sur les 3 campus. Les demandes de perfectionnement sont acheminées au comité de perfectionnement qui les traite (et non à la DÉ). Des journées pédagogiques ont été organisées, répondante Performa, APOP, etc. Toutefois, des besoins déjà exprimés par le passé à la DÉ mais n'ont pas encore été répondus (ex. sur l'évaluation des travaux d'équipe) . Plus de 90 % des PT et RA (2013-14 et 2014-15 confondus) mentionnent des besoins de perfectionnement mais ce sont des besoins disciplinaires non liés à l'évaluation des apprentissages.	Jugement difficile à établir : il semble que les demandes sont satisfaites, mais est-ce que les coordos ont interprété cette question comme étant pour des besoins autres (individuels ou collectifs) que ceux qui sont soumis au comité de perfectionnement ? 2016-09-27 Responsabilité assumée , mais il y a des clarifications à faire sur les besoins de perfectionnement disciplinaire vs pédagogique.	C		X	X
109	ÉSP	5.6 DÉ	5.6.13	Veiller à l'application du Cadre institutionnel de l'épreuve synthèse de programme.	Cadre de ÉSP + approbation Proportion de fiches signalétiques reçues, vérification de la mise en œuvre d'un échantillon d'ÉSP	Le cadre ÉSP décrit des tâches précises en lien avec chacune des responsabilités relatives à ÉSP. Pour la DÉ, il y en a 6. Une d'entre-elles, celle d'approuver les ÉSP obtient les résultats suivants : 2/4 pour DI et 5/14 pour les CI. L'approbation se fait via l'instrument de validation de ÉSP pour les DI et les CI. Pour les CI, cela a lieu lors de l'approbation du plan cadre. De plus, le cadre précise aussi que chaque version ÉSP est approuvée avant son administration 4.3.2 ce qui n'est pas fait systématiquement. La DÉ reçoit les fiches signalétiques à chaque année (H).	2016-09-27 La responsabilité de veiller est exercée mais non complétée (approuver ÉSP). Par contre, la conformité au cadre ÉSP 4.3.2 n'est pas assumée totalement (avant son administration).	E	Revoir le Cadre 4.3.2	X	X
110	Révision de notes	5.6 DÉ	5.6.14	Traiter les appels de la décision du comité de révision de note.	Liste des appels reçus et rendus? Entrevue avec DAÉ	A-2013: 2 demandes et maintien de la note H-2014: idem A-2014: 0 appel H-2015: 9 demandes (1 modification et 1 correction du calcul de la note) La procédure suivie par la DÉ est établie ainsi que les éléments devant être vérifiés dans un tel cas. Aucune distinction entre le secteur régulier et la FCSI. Toutefois, aucune demande n'a été reçue en provenance de cette dernière.	2016-09-16 Responsabilité assumée	A			
111	Tricherie et plagiat	5.6 DÉ	5.6.15	Recommander le renvoi d'un étudiant à la suite d'un troisième cas de tricherie ou de plagiat.	Liste des cas recensés de plagiat (Registrariat), Description du processus si plagiat	Aucun cas de répertorié. Le DÉ recommande au comité exécutif de procéder au renvoi.	Sans objet	SO	Pertinent que la procédure soit dans la politique		

#	Objet voir légende feuille 1	Responsable	# PIÉA	Responsabilité	Sources de données	Résultats	Jugement du comité	Cote	Éléments de réflexion du comité	Texte PIEA	Plan suivi
112	DI_EQ_IN_S U_RAC	5.6 DÉ	5.6.16	Assurer le respect des règles prévues pour l'octroi des dispenses, des équivalences, des substitutions de cours et pour la sanction des études.	Registrariat - Recension de tous les cas, proportion des cas où règles respectées (5.7.1) - Voir Registrariat Entrevue registrariat	L'intervention du directeur des études est parfois nécessaire pour le traitement de certains dossiers. Par exemple, lorsque le refus d'un département d'accorder une équivalence est peu ou mal justifié. Il n'y a pas de reddition de compte formelle (par exemple par un rapport annuel) du registraire au directeur des études. La registraire étant partie prenante de la DÉ, elle s'assure de respecter les règles prévues. Lorsque la situation le requiert, la registraire avise les directeurs adjoints ou le directeur des études, d'anomalies ou de problématiques qui peuvent lui avoir été signalées par les API. Pour voir sur quoi s'appuie ce résultat voir le document 1 - (Entrevue avec Carole Bureau)	Responsabilité assumée	A	Plan de suivi: dans le bilan du plan de travail inclure une section portant sur ces activités		X
113	PIRAC	5.6 DÉ	5.6.17	S'assurer que la mise en application de la Politique de reconnaissance des acquis et des compétences	Approbation PIRAC par DÉ H-2016	Processus en cours, PIRAC approuvée par la DÉ et soumise à la CÉ en première lecture au printemps 2016.	sans objet	SO			X
114	PIÉA	5.6 DÉ	5.6.18	Évaluer l'application de la présente Politique et voir à ce que soient menées les actions correctives qui s'imposent.	Entrevue DAÉ	La présente opération d'évaluation de l'exercice des responsabilités est un mécanisme visant à s'assurer de l'application conforme de la PIÉA par la DÉ, qui procédera ensuite à l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan de suivi des responsabilités partiellement ou non assumées.	2016-09-27 Responsabilité assumée	A			X
115	PIÉA	5.6 DÉ	5.6.19	Rendre compte au Conseil d'administration de l'application de la présente Politique.	PV CA (à venir) Établir fréquence + format de rapport au CA - (Voir Nathalie) PV CA examinés : (session H 2011), 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015	Le CA a été informé par le directeur des études sur des sujets en lien avec l'application de la PIÉA. Notamment, le CA a adopté le plan d'action et l'échéancier produit par le dé en réponse aux recommandations du rapport de la CEEC sur l'application de la PIÉA (14 juin 2011). En septembre 2012 le directeur des études a fait le suivi de son plan d'action en lien avec la PIÉA. En novembre 2012, il a présenté le plan de consolidation des suivis aux évaluations de la CEEC qui comporte notamment des suivis en lien avec l'application de la PIÉA (éfc, responsabilités, ÉSP). Le CA a entériné l'entente Cégep / CEEC, a demandé que le tout soit réalisé pour la fin juin 2015. Il a aussi demandé que la DÉ fasse rapport annuellement de l'avancement des travaux. En juin 2014, toujours en lien avec le plan de consolidation (ou calendrier) des suivis de la CEEC, le dé informe le CA que l'échéance est retardée jusqu'en juin 2016. Le CA adopte le calendrier révisé. Il n'y a aucune trace de reddition de compte sur l'application de la PIA en 2014-2015	Responsabilité assumée partiellement	C	Identifier les éléments pour reddition de compte		X
116	DI_EQ_IN_S U_RAC	5.7 Registr	5.7.1	Gérer l'attribution des dispenses, des équivalences, des substitutions et la reconnaissance des acquis et des compétences en conformité avec les règles énoncées au chapitre 7 et en suivant les règles de procédure établies.	Voir 5.6.16 Entrevues SPE Examen d'un échantillon de dossiers d'étudiants à la FR et à la FC	Selon le processus décrit par la registraire pour la formation régulière et la formation continue, et en s'appuyant sur l'examen d'un échantillon de dossiers d'étudiants de la FR et de la FCSI, on peut déduire que la gestion de l'attribution des dispenses, des équivalences, des substitutions et la reconnaissance des acquis et des compétences se fait en conformité avec les règles et procédures établies. Toutefois il faut noter que l'échantillon sélectionné au hasard, ne comportait pas de cas de reconnaissance des acquis et de compétences, ni de cas de dispense. De façon générale ce que la registraire estime qu'il faudra améliorer, c'est de clarifier les zones grises dans les responsabilités de la PIÉA par rapport à la formation continue. Pour voir sur quoi s'appuie ce résultat voir le document 1 - (Entrevue avec Carole Bureau et rencontre avec Aurèle Jalbert)	2016-09-27 Responsabilité assumée pour le régulier mais à clarifier pour la FCSI	B			X
117	Sanction	5.7 Registr	5.7.2	Gérer le processus de sanction des études en conformité avec les règles énoncées au chapitre 8 et avec le Règlement sur le régime des études collégiales et en suivant les règles de procédure établies.	Description du processus pour la formation régulière et pour la FCSI Entrevue avec Lyne Bellerose	Selon le processus décrit par l'attachée d'administration pour la formation régulière et la formation continue, les résultats de la dernière vérification sur place effectuée par le MESRS, et l'examen d'un échantillon de dossiers d'étudiants de la FR et de la FCSI, le processus de sanction a été géré en conformité avec les règles et procédures établies pendant la période de référence. Pour voir sur quoi s'appuie ce résultat voir le document 1 - (Entrevue avec Lyne Bellerose et rencontre avec Aurèle Jalbert)	2016-09-27 Responsabilité assumée	A			
118	DI_EQ_IN_S U_RAC	5.7 Registr	5.7.3	Assurer le suivi d'une absence prolongée d'un étudiant.	Processus de suivi d'absence prolongée des étudiants. Échantillon de dossier d'étudiant absent à long terme (voir registraire et API)	Selon le processus décrit par la registraire et l'examen d'un échantillon de dossiers d'étudiants de la FR et de la FCSI, le suivi des absences prolongées apparaît être fait conformément à la section 7.4 (Cours incomplet) de la PIÉA. Pour voir sur quoi s'appuie ce résultat voir le document 1 - (Entrevue avec Carole Bureau et rencontre avec Aurèle Jalbert).	2016-09-27 Responsabilité assumée	A			
119	Tricherie et plagiat	5.7 Registr	5.7.4	Assurer le suivi des cas de tricherie et de plagiat.	Processus de suivi des cas de tricherie et plagiat Échantillon de dossier d'étudiant trouvé coupable de plagiat - (Voir Registraire)	Selon le processus décrit par la registraire et les données compilées le registraire assure le suivi des cas de tricherie et de plagiat lorsque ceux-ci sont déclarés par les enseignants. Compte-tenu du nombre d'étudiants et du nombre d'enseignants les cas déclarés sont proportionnellement beaucoup moins nombreux à Rouyn Pour voir sur quoi s'appuie ce résultat voir le document 1 - (Entrevue avec Carole Bureau et l'annexe 1 Compilation plagiat)	2016-09-27 Responsabilité assumée	A	Note : se rappeler les commentaires émis lors des consultations sur la PIÉA de janvier 2015, à l'effet que la procédure de contestation d'une accusation de plagiat devrait être clarifiée et séparée de la procédure de révision de note.	X	X
120	PIÉA	5.8 CÉ	5.8.1	Donner un avis au Conseil d'administration sur tout projet de modification ou de révision de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.	Avis CÉ sur PIÉA (mai 2011) Voir Nathalie et Pascale	Aucun événement depuis la nouvelle version 2011, mais la procédure est établie si cela s'avère requis.	sans objet	SO			
121	PCC PDC	5.8 CÉ	5.8.2	Donner un avis à la Direction des études sur les modalités élaborées par celle-ci concernant l'élaboration, l'évaluation, la validation des plans	Avis CÉ sur Grille d'autoévaluation plans de cours (déc 2011) Avis CÉ sur Grille de validation des plans	La CÉ a donné un Avis favorable décembre 2011 et octobre 2012.	2016-09-27 Responsabilité assumée	A	Avis de la CÉ sera demandée cet automne pour la procédure sur les PCC modif majeures/mineures		
122	ÉSP	5.8 CÉ	5.8.3	Donner un avis à la Direction des études sur le Cadre institutionnel de l'épreuve synthèse de programme.	Avis CÉ sur CIÉSP	La CÉ a donné un Avis favorable en février 2011 (Résolution 192-CdE-05)	2016-09-27 Responsabilité assumée	A			

#	Objet voir légende feuille 1	Responsable	# PIÉA	Responsabilité	Sources de données	Résultats	Jugement du comité	Cote	Éléments de réflexion du comité	Texte PIEA	Plan suivi
123	ÉSP	5.8 CÉ	5.8.4	Adopter l'instrument de validation de l'épreuve synthèse de programme.	Avis CÉ sur document ÉSP	La CÉ a donné un Avis favorable le 31 mai 2011 (Résolution 195-CdE-07)	2016-09-27 Responsabilité assumée	A			
124	PIRAC	5.8 CÉ	5.8.5	Donner un avis au Conseil d'administration sur l'adoption de la Politique de reconnaissance des acquis et des compétences.	Avis CÉ sur PIRAC (à venir)	N/A pour la période de référence mais à venir La PIRAC a été approuvée par la DÉ à la session H 2016 et a été présentée en version préliminaire à la CÉ en avril 2016	Sans objet pour l'instant	SO			
125	PIÉA	5.9 CA	5.9.1	Adopter, après consultation de la Commission des études, la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et les modifications qui lui sont	PV CA (juin 2011)	La PIEA a été adoptée en juin 2011 (résolution no CA-2615). La CÉ avait donné un avis favorable à sa réunion du 31 mai 2011 (195-CdE-10).	2016-09-27 Responsabilité assumée	A			
126	PIÉA_Application	5.9 CA	5.9.2	S'assurer de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.	PV CA (Voir Pascale) Établir fréquence + format de rapport au CA Entrevue DÉ	À l'examen des PV du CA, on constate que, pendant la période de référence, le CA a demandé à la DÉ qu'un suivi lui soit présenté annuellement. Le suivi demandé avait trait aux recommandations des rapports d'évaluation de la CEEC, et plusieurs de ces recommandations sont liées à l'application de la PIEA.	2016-09-27 Responsabilité assumée	A			
127	Sanction	5.9 CA	5.9.3	Recommander au ministre de décerner un diplôme aux étudiants qui ont satisfait aux exigences d'un programme conduisant au diplôme d'études	PV CA (Voir Pascale)	Les PV du CA (2012-2013, 2013-2014, 2014-2015) démontrent que par résolution, le CA autorise le cégep à demander au MESRST de délivrer le DEC à une liste établie et vérifiée de finissants y ayant droit.	2016-09-27 Responsabilité assumée	A			
128	Sanction	5.9 CA	5.9.4	Décerner un diplôme aux étudiants qui ont satisfait aux exigences d'un programme conduisant à l'attestation d'études collégiales.	PV CA (Voir Pascale)	Les PV du CA (2012-2013, 2013-2014, 2014-2015) démontrent que par résolution, le CA autorise le cégep à émettre un diplôme d'AEC à une liste établie et vérifiée de finissants y ayant droit.	2016-09-27 Responsabilité assumée	A			
129	PIRAC	5.9 CA	5.9.5	Adopter, après consultation de la Commission des études, la Politique de reconnaissance des acquis et des compétences	PV CA (à venir)	N/A pour la période de référence mais à venir éventuellement	Sans objet pour l'instant	SO			
Note : Certains articles de la sections 6 "Règles et normes" de la PIÉA identifient ou infèrent des responsabilités, qui ne sont pas incluses dans la section "responsabilités" de la PIEA. par exemple en lien avec la révision de notes ou la "mi-parcours" Elles ont été traitées dans les lignes qui suivent.											
130	Révision de notes	Section règles et normes	6.8.9 6.8.10 6.8.11	Recevoir le demandes de révision de notes, convoquer le comité de revision de notes, rendre une décision ...	Mentions dans les rapports annuels et plans de travail des départements et programmes Entrevue avec la registraire	L'exercice de cette responsabilité est présente dans la très grande majorité des rapports annuels des départements pour les deux années ciblées. Toutefois, ils n'indiquent pas le nombre de demandes traitées, ni leur résultat. 6.8.9 Au registrariat, la procédure des demandes prioritaires est la même que pour les demandes «régulières»: rencontre avec l'API et ce dernier fait suivre la demande. La différence se situe dans le délai très court qui y est associé puisque le département la reçoit et doit la traiter dès le retour des vacances. 6.8.10 (spécifique à la FCSI, concerne donc pas le secteur régulier dont il est question ici) 6.8.11 Selon les informations fournies par le registrariat, les délais prescrits par la PIEA sont respectées par les différents acteurs quant aux demandes en provenance du secteur régulier	Assumée Assumée Assumée (Réunion du 16-09-16)	A	Note du comité Concernant la révision de notes et autres responsabilités dont les procédures sont actuellement dans la PIEA. Les responsabilités qui sont actuellement incluses dans une procédure de la PIEA doivent être bien indiquées dans la responsabilité de chaque acteur, ce qui n'est pas toujours le cas. Par exemple en lien avec la révision de notes dans la section « Règles et normes » de la PIÉA, la procédure identifie le département et la FCSI comme responsables de certaines étapes mais ces responsabilités ne sont pas indiquées dans la section «responsabilités». Aussi, la description des procédures, délais et autres questions pratiques du même type devraient-elles être traitées dans la PIEA? À cet effet, le comité note qu'il est plus facile de modifier ou actualiser une procédure que de réviser une politique. Peut-être faudrait-il en faire des documents différents . (Réunion du 16-09-16)	X	
131	Révision de notes-FCSI	Section règles et normes	6.8.9 6.8.10 6.8.11	Recevoir le demandes de révision de notes, convoquer le comité de revision de notes, rendre une décision ...	Entrevue avec la registraire Entrevue de groupe avec la FCSI	Le registrariat n'a pas d'infos concernant la FCSI Si le cours est un cours relié à un département existant, l'étudiant est orienté par le cp de l'AEC et le département est impliqué selon les modalités de la PIÉA. Si le cours n'est pas relié à un département, c'est la FCSI, par le biais du cp, qui crée un comité de révision de note. Dans une de ses AEC, LP a vécu le cas d'un étu. qui demandait une révision de note pour un cours de rédaction (un cours de 601). (Cette demande résultait d'une contestation de plagiat) Le département de 601 a donc été impliqué. Le rôle de LP a été d'accompagner l'étudiante dans le cheminement de sa demande. C'est la registraire qui s'est occupé du reste (former le comité) et qui a fait le suivi. MG a eu à s'occuper d'une demande pour SPU lorsque n'y avait pas encore de département SPU. C'est lui qui s'est occupé de former le comité de révision de note.	Le comité questionne le fait que le registrariat n'a pas de données sur la révision de notes à la FCSI? (Réunion du 16-09-16)	SO	Même remarque que pour la FR en ce qui concerne la concordance entre la section responsabilités et la procédure de révision de notes décrite dans la section «Règles et normes». Questionnement du comité au regard des deux chapeaux (API , et département) que peuvent porter les CP de la FCSI dans l'application de la procédure.	X	
132	Règles et normes Mi-parcours		6.3.5	Dans chacun de leurs cours, les étudiants doivent obtenir, à mi-parcours, suffisamment d'information sur la progression de leur apprentissage pour être en mesure de juger de leur performance et de modifier, s'il y a lieu, leur démarche d'apprentissage. Cette information peut prendre la forme de résultats d'évaluation formative, d'une note partielle ou d'une combinaison des deux.	Pour la FR : Questionnaire aux étudiants	Q. 14 ÉTU: En mesure d'établir ce constat à la mi-session ? (sur la progression de leur apprentissage) 767 étu/ 1368 (56,1 %) ont répondu oui 493 étu/ 1368 (34,6 %) ont répondu plutôt oui. Ces deux catégories font 90,7 % Q. 15 Étu : Si vous avez répondu «Plutôt non» ou «Non», pourquoi n'arrivez-vous pas à établir ce constat? 104 étudiants ont laissé des commentaires. Nombreux sont ceux qui disent qu'il n'y a aucune note de rentrée ou qu'ils n'ont même pas encore effectué d'examen, et que les résultats d'examen ne sont pas toujours remis sur LÉA	Cette responsabilité est bien assumée	A	Serait intéressant d'obliger l'utilisation de la plate-forme LÉA	X	

#	Objet voir légende feuille 1	Responsable	# PIÉA	Responsabilité	Sources de données	Résultats	Jugement du comité	Cote	Éléments de réflexion du comité	Texte PIEA	Plan suivi
133	Règles et normes Mi-parcours-FCSI		6.3.5	Dans chacun de leurs cours, les étudiants doivent obtenir, à mi-parcours, suffisamment d'information sur la progression de leur apprentissage pour être en mesure de juger de leur performance et de modifier, s'il y a lieu, leur démarche d'apprentissage. Cette information peut prendre la forme de résultats d'évaluation formative, d'une note partielle ou d'une combinaison des deux.	Questionnaire aux étudiants -FCSI Entrevue de groupe des CP et rencontres avec JM	Q. 18 ÉTU FCSI : De façon générale, à la mi-parcours, êtes-vous en mesure d'établir ce constat pour chacun de vos cours? 80 étu/ 108 (74,1%) oui , 22 étu/ 108 (20,4 %) plutôt oui . Ces deux catégories font 94,5 %. C'est essentiellement par le pdc, la rétroaction donnée par les CP, et la validation du pdc, qu'on s'assure que la planification du cours et des activités d'évaluation (formatives et sommatives) permettent à l'étudiant d'avoir cette information à la mi-parcours.	Cette responsabilité est bien assumée	A	Ajouter une responsabilité à l'enseignant qui concorde à ce qui est écrit à ce qui est écrit à 6.3.5 dans la section Règles et normes.	x	

Légende :
EFC : Épreuve finale de cours
PDC : plan de cours
PCC : Plan cadre de cours
PIRAC : Politique institutionnelle de reconnaissance des acquis et des compétences
RDÉA :Règles départementales d'évaluation des apprentissages
SIP : Système d'information sur les programmes

Cote	
A excellent	90% et plus / responsabilité assumée totalement
B très bien	80-89 % / responsabilité assumée et à poursuivre
C bien	70-79% / responsabilité assumée partiellement et à améliorer
D passable	60-69% / responsabilité assumée minimalement et à améliorer
E insuffisant	59% et moins / responsabilité peu ou non assumée
SO	sans objet ou sans donnée